RAPPORT ANNUEL 2015

RAPPORT ANNUEL
2015

www.buh.ht

SOMMAIRE

1 PAGE 2

Message du Président
M. Olivier Barrau

2 PAGE 3

Conseil d'Administration

3 PAGE 4 - 5

Message du Directeur Général
M. Mackensen Gomez

4 PAGE 6 - 8

Conseil d'Administration et
différents Comités de la BUH

5 PAGE 9

Mission, Vision & Valeurs

6 PAGE 10 -13

Perspectives Economiques

7 PAGE 14 - 15

Nos Produits

8 PAGE 16

BUH Online Banking

9 PAGE 17

Bureau d'informations sur le crédit Q&A

10 PAGE 18

Comprendre un rapport financier

11 PAGE 19 - 26

Rapport de gestion

12 PAGE 27 - 72

Rapport des vérificateurs indépendants

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Je suis honoré et heureux de vous adresser ces paroles en tant que Président du Conseil d'Administration de la BUH, une banque plus solide et plus prometteuse que jamais.

Ces deux dernières années ont représenté un tournant pour notre banque. En effet, avec sa nouvelle identité, la BUH projette depuis quelque temps une nouvelle énergie, un look moderne et jeune d'une banque qui se veut à l'écoute de sa clientèle pour mieux s'en rapprocher et être la première à leur venir à l'esprit en matière de solutions financières.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale fidèles à leurs engagements, ont continué à mettre en œuvre des changements structurels permettant d'arriver à une croissance et un repositionnement stratégique de la BUH dans les années à venir.

Dans une perspective de long terme, le Conseil d'Administration et la Direction ont travaillé minutieusement sur chaque étape pour atteindre les résultats escomptés durant cet exercice. Bien que beaucoup ait été réalisé, il est clair pour nous que le chemin est encore long, qu'il faut s'investir davantage et investir encore pour atteindre une croissance durable et offrir à notre clientèle un environnement propice, chaleureux et créatif qui répond à ses besoins.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez. Soyez assurés que nous gardons la vision de bâtir une banque qui contribue à la transformation du secteur bancaire ; nous gardons la vision de devenir le plus grand prestataire de services financiers et favoriser l'épanouissement de ses actionnaires et de ses employés que nous voulons ici remercier pour leur précieux et indispensable support qui témoigne de leur loyauté et de leur fierté d'appartenir à cette institution.

Chers actionnaires, nous nous réjouissons de ce partenariat solide avec vous et nous sommes déterminés à continuer à renforcer nos liens selon nos valeurs et nos principes.

Olivier Barrau

Président

Conseil d'Administration

De gauche à droite

Patrick Blanchet, *Secrétaire* • **Jacques Villejoint**, *Membre* • **Harrison Sapru**, *Trésorier* • **Olivier Barrau**, *Président*
Christopher Handal, *Membre* • **Michel Succar**, *Membre* • **Eddy Deeb**, *Vice-Président* • **Victor Saliba III**, *Membre*

Chers Actionnaires, Chers Clients,

C'est un honneur pour moi d'adresser mon premier message à nos actionnaires et clients au nom de toute l'équipe de la BUH et en tant que Directeur Général de la Banque depuis juin 2015.

Dès lors, j'ai toujours affirmé que nous mettions en place une stratégie d'orientation à long terme de la Banque. Notre plan stratégique de transformation et d'innovation atteint sans cesse de nouveaux records que nous sommes fiers de publier aujourd'hui.

Au 30 septembre 2015, nos livres affichaient un montant de 522.5 millions de gourdes de capitaux propres comparé à 307.5 millions en 2014 et 261 millions en 2013 soit une progression de 70% et 100% respectivement.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la BUH a atteint un profit avant impôt de 199.9 millions de gourdes soit une amélioration de 309.2% comparé aux chiffres audités l'année dernière. Grâce à une solide croissance du produit net bancaire de 59.9% face à une hausse de 8.1% de frais de fonctionnement, la BUH a su garder un équilibre entre les coûts et bénéfices tel que constaté dans son coefficient d'exploitation qui est passé de 87.3% en septembre 2014 à 59.0% en septembre 2015.

Le retour sur l'avoir des actionnaires (ROE) qui était de 8.6% en septembre 2014 totalise maintenant 48.2%, soit une hausse de 460.5%, alors que celui du secteur s'établissait à 22.5% au 30 Juin 2015. Le ROA, pour sa part, est passé de 1.1% en septembre 2014 à 2.5% en septembre 2015 comparé à 1.7% pour l'ensemble du secteur bancaire.

Le portefeuille de prêts bruts de la BUH a connu, quant à lui, une croissance de 58.3% en 2015 par rapport à l'année précédente. Cette croissance n'a pas d'incidence sur la qualité du portefeuille qui affichait un taux d'improductif de 0.9% en 2015 contre 2.9% en 2014 comparé à 4.0% du système bancaire. Toutefois, malgré cette excellente performance, la Banque cherche à ramener ce taux à 0.5%.

Notre produit de marque, la BUH MasterCard, a réalisé des bénéfices d'exploitation de 55.0 millions de gourdes avec une augmentation de 35.0% des revenus d'intérêts et de 38.0% des revenus de commissions et autres revenus. MoneyGram, quant à lui, a augmenté ses revenus de 34.8%.

Les gains de change se sont considérablement améliorés durant l'année pour atteindre 122.0 millions cette année face à 39.0 millions en 2014, soit une augmentation de 212.0%.

Ces résultats montrent clairement que cette année a été décisive pour notre banque qui continue d'élargir et d'affermir son rôle dans ce secteur clé pour la croissance et la stabilité en Haïti.

Mis à part les chiffres, l'une de nos priorités a été de prendre des mesures fermes visant à favoriser le développement inclusif de tous nos employés et bâtir un environnement sain, doté d'une solide éthique de travail, d'un esprit d'entreprise et d'une culture axée sur la performance qui constituent les principes de base universels du monde des affaires.

Nous sommes une institution progressiste en terme de capital humain et, de fait, avons procédé au recrutement de nouveaux employés pendant ces dernières années. Nous nous sommes fixés l'objectif d'augmenter notre effectif de 11.0% l'année prochaine tout en veillant à accorder les mêmes chances aux hommes et aux femmes. Nous avons promu 17 de nos employés et créé de nouveaux postes clés qui sont dirigés par des cadres hautement qualifiés tels que le Vice-Président l'administration du Crédit, notre Directeur éxécutif de Crédit à la Consommation et notre Directeur des Relations Commerciales. Nous avons également nommé de nouveaux Directeurs Régionaux dans le Grand Nord (Cap-Haïtien, Port-de-Paix et Ouanaminthe) et le département de l'Artibonite (Gonaïves).

Toujours dans le cadre des changements structurels, nous avons restructuré et augmenté l'effectif du service de Marketing et des Relations Commerciales dans l'idée de faciliter la communication proactive et transparente

avec nos clients et devenir un moteur d'innovation constante et de changement.

Je saisis l'occasion pour adresser mes remerciements chaleureux à chaque membre de la famille BUH pour son engagement et sa persévérance à travailler d'arrache-pied pendant ces périodes difficiles de transformation. Notre mission est de continuer à nous étendre dans de nouvelles zones géographiques. La BUH traverse des moments encourageants dans sa quête à devenir une banque qui comprend les aspirations de ses clients, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

Nous avons construit une base suffisamment solide qui nous permet de continuer notre chemin dans cet esprit de changement qui nous a guidé tout au long de l'année précédente et continuera de nous guider dans les années à venir.

La Banque de l'Union Haïtienne, la première banque privée d'Haïti depuis près de 43 ans, fait maintenant partie de l'histoire du pays. Nous restons humbles mais en même temps encouragés par les opportunités qui s'offrent à nous.

Chers actionnaires, chers clients, nous croyons fermement qu'un bon environnement et un bon partenaire - peuvent aider à tracer le chemin dans la bonne direction et faire la différence dans ce secteur hautement compétitif. Nous sommes certains - en fait, nous vous promettons - que vous trouverez à la BUH l'expertise, l'approche et la philosophie qui vous aideront à atteindre vos objectifs.

Machensen Gomez

Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier Barrau
PRÉSIDENT

46 ans
- Président Directeur Général de la Alternative Insurance Compagny (AIC)
- Président du Conseil d'Administration Société Caraibéenne de Développement et d'Investissements S.A. (SCDI)
- Membre du Conseil d'Administration de Caribbean Bottling Company S.A. (Culligan)
- Membre du Conseil d'Administration de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti

Eddy Deeb
VICE PRÉSIDENT

60 ans
- Membre du Conseil d'Administration de Cristo S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Apollo Motors S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de La Menagère S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Confideka S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Personal Care Products S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Deka Tires S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Immodeka S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de la CCIO
- Membre du Conseil d'Administration du CDS (Centres de Santé).

Patrick Blanchet
SECRÉTAIRE

48 ans
- Président d'Alo Communications
- Directeur Adjoint et Directeur Financier de A & B Hardware
- Actionnaire & Trésorier de Palm Apparel S.A.
- Actionnaire & Trésorier de Zone Franche des Palmiers S.A.

Harrison Sapru
TRÉSORIER

47 ans
- Président de Cordema, LLC
- Membre du Conseil d'Administration de la Alternative Insurance Compagny (AIC)

Christopher Handal
MEMBRE

42 ans
- Président Directeur Général de la MSC Trading S.A.
- Président du Conseil d'Administration de la Carabimmo S.A.
- Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ouest
- Vice-Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti

Victor Saliba III
MEMBRE

41 ans
- Directeur Général de la Hinoto
- Membre du Conseil d'Administration de Comp Haïti

Michel Succar
MEMBRE

43 ans
- Membre du Conseil d'Administration de la Natcom S.A.
- Associé au Cabinet Lissade

Jacques Villejoint
MEMBRE

51 ans
- Président Directeur Général de la Socoprosa
- Culligan, Membre

LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA BUH

Comité de Crédit

Avant de gauche à droite : **Christopher Handal**, *Membre du Conseil d'Administration* • **Jacques Villejoint**, *Membre du Conseil d'Administration* • **Yola Maurepas**, *Directeur Exécutif du Crédit PME* • **Eddy Deeb**, *Vice-Président du Conseil d'Administration* **Roger Landrin**, *Vice Président du Centre de Cartes de Crédit* • **Fabienne Magny**, *Directeur Risques et Recouvrement* **Olivier Barrau**, *Président Directeur Général*

Arrière de gauche à droite : **Mackensen Gomez**, *Directeur Général* • **Stéphanie Gousse**, *Directeur Exécutif du Département Légal* **Ronald Jean-Bart**, *Vice-Président du Crédit* • **Yola Maurepas**, *Directeur Exécutif du Crédit PME* • **Henry Robert Hanna**, *Directeur Exécutif de Crédit Particuliers* • **Sabrina Saint-Dic**, *Vice-Président de l'Administration du Crédit* • **Mathieu Villedrouin**, *Directeur Exécutif de Développement des affaires* • **Hannabell Merone**, *Directeur des Relations Commerciales* • **Fabienne Magny**, *Directeur Risques et Recouvrement* • **Melissa Z. Gracia**, *Directeur Exécutif du Crédit Commercial*

Comité de Direction

Avant de gauche à droite : **Gina Liautaud**, *Vice-Président de l'Audit, Observateur* • **Lionel Gousse**, *Vice-Président des Opérations* **Garody Désir**, *Vice-Président de Conformité* • **Roger Landrin**, *Vice Président du Centre de Cartes* • **Gessie Roy**, *Directrice Exécutive de l'Actionnariat* • **Marie Hélène Boisson**, *Vice-Président des Ressources Humaines* • **Frederick Ambroise**, *Directeur Exécutif du Centre Technologique*

Arrière de gauche à droite : **Mackensen Gomez**, *Directeur Général* • **Stéphanie Gousse**, *Directeur Exécutif du Département Légal* **Abel Labbe**, *Directeur Exécutif de la Direction Financière* • **Mya Ferdinand**, *Directeur Exécutif Change* • **Olivio Dériphonse**, *Directeur Exécutif du Centre de Traitement des Opérations* • **Jean Pierre Joseph**, *Directeur Exécutif, Comptes à Payer* **Ronald Jean-Bart**, *Vice-Président du Crédit* • **Ariel Lévêque**, *Directeur Exécutif de Marketing*

Comité d'Audit

De gauche à droite

Victor Saliba III, *Membre du Conseil d'Administration*
Nathanael Jean-Louis, *Directeur Exécutif de l'Audit Interne*
Gina Liautaud, *Vice-Président de l'Audit Interne*
Harrison Sapru, *Membre du Conseil d'Administration*
Michel Succar, *Membre du Conseil d'Administration*

Comité BUH MasterCard

De gauche à droite

Harrison Sapru, *Membre du Conseil d'Administration*
Marcia Laforest, *Directeur Exécutif du Centre de Cartes de Crédits*
Patrick Blanchet, *Secrétaire du Conseil d'Administration*
Roger Landrin, *Vice-Président du Centre de Cartes de Crédit*
Patricia Gue, *Directeur de Ventes*
Eddy Deeb, *Vice-Président du Conseil d'Administration*
Fabienne Magny, *Directeur Risques et Recouvrement*

Comité des Risques

De gauche à droite

Ronald Jean-Bart, *Vice-Président du Crédit* • **Olivier Barrau**, *Président Directeur Général* • **Abel Labbe**, *Directeur Exécutif de laDirection Financière* • **Mackensen Gomez**, *Directeur Général* • **Stéphanie Gousse**, *Directeur Exécutif du Département Légal* • **Garody Désir**, *Vice-Président de Conformité* • **Lionel Gousse**, *Vice-Président des Opérations* **Sabrina Saint-Dic**, *Vice-Président de l'Administration du Crédit*

Comité Technologique

De gauche à droite

Patrick Blanchet, *Secrétaire du Conseil d'Administration*
Harrison Sapru, *Membre du Conseil d'Administration*
Mackensen Gomez, *Directeur Général*
Victor Saliba III, *Membre du Conseil d'Administration*
Frederick Ambroise, *Directeur Exécutif du Centre Technologique*

MISSION VISION & VALEURS

Bâtir une relation de confiance réciproque avec nos clients grâce à des solutions novatrices et une équipe de professionnels avisés afin d'atteindre des objectifs communs de croissance et de prospérité.

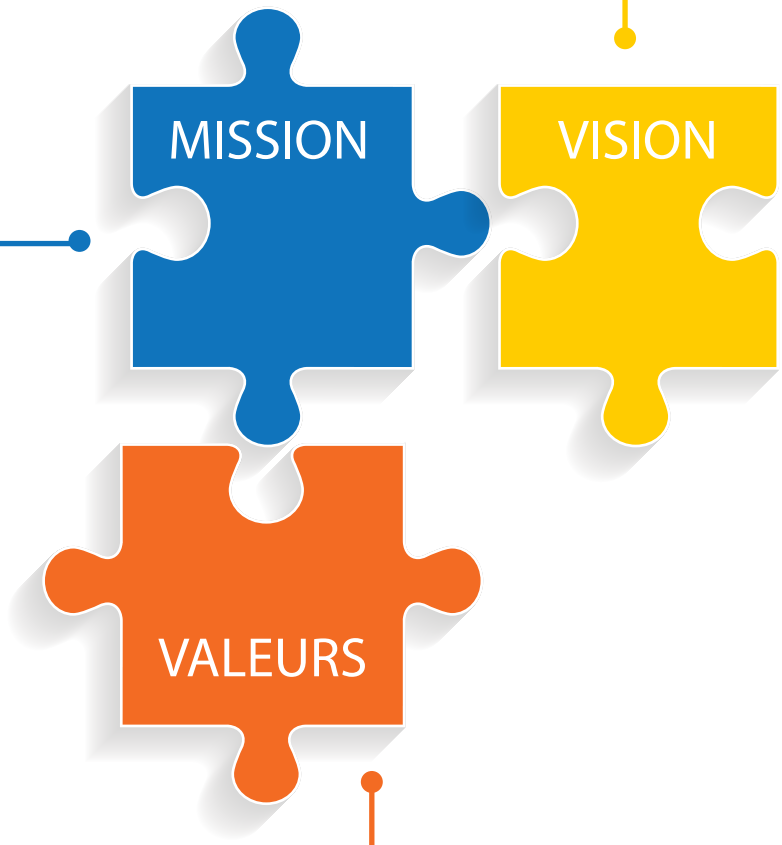

Être la banque de référence en créant une nouvelle dynamique client-banque, dans le but de produire un impact significatif et mesurable sur la croissance de nos clients et le développement économique de notre communauté.

- **Bonne Gouvernance**
- **Confiance**
- **Culture des résultats**
- **Transparence**

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Analyse de la conjoncture économique et financière en 2015

Selon une récente étude de la Banque Mondiale, les désastres naturels et l'instabilité politique constituent deux des principaux facteurs expliquant la faible croissance du produit intérieur brut (PIB) et le sous-développement économique enregistrés par Haïti, au cours des quatre dernières décennies. Dominée par l'instabilité politique, l'année 2015 a affiché une croissance nettement inférieure aux prévisions et a vu aussi le retour des pressions inflationnistes dans l'économie haïtienne, suite à la forte dépréciation de la monnaie locale par rapport à la devise américaine.

En raison de l'incapacité du Président de la République, M. Michel Martelly, de faciliter la tenue des élections municipales et législatives depuis son arrivée au pouvoir en 2011, les autorités électorales ont eu à organiser en 2015 des élections générales dans une courte période de six mois. Le début de l'exercice fiscal 2014-2015 était marqué par des troubles politiques causés par des manifestations de l'opposition réclamant le départ du Premier Ministre Laurent Lamothe. Ce dernier allait être remplacé par M. Evans Paul dont la principale mission est d'organiser les élections générales pour le renouvellement de la classe politique.

La dégradation continue de la situation politique, au cours de l'exercice fiscal 2014-2015, a contribué à une baisse des investissements publics et privés, causant ainsi un ralentissement des activités économiques et une aggravation de la situation de chômage. La politique monétaire restrictive, pratiquée par les responsables de la Banque Centrale, a provoqué une contraction du crédit bancaire affectant ainsi les investissements privés. Bien que le pays ait connu une saison cyclonique sans grandes pertes financières et en vies humaines, les conditions de vie de la population haïtienne n'ont pu être améliorées en 2015 en raison d'un faible taux de croissance du PIB.

Faible croissance du PIB au cours de l'exercice fiscal 2014-2015

Après avoir anticipé une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4.3% pour l'exercice fiscal 2014-2015, les responsables économiques ont révélé finalement que le taux de croissance du PIB n'a pas pu franchir la barre de 2% et est resté au niveau de 1.7% (voir graphique #1). Pour le second exercice fiscal consécutif, l'économie haïtienne a accusé une croissance beaucoup trop faible pour donner lieu à une création d'emplois suffisante, de façon à atténuer la situation de pauvreté aiguë dans le pays.

Graphique 1

Évolution du taux de croissance du PIB(%) 2009-2016

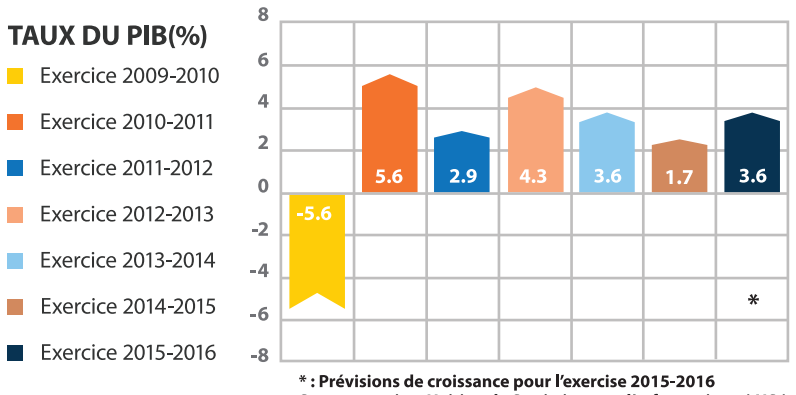

*** : Prévisions de croissance pour l'exercice 2015-2016**
Source : Institut Haitien de Statistique et d'Informatique (IHSI)

En plus des troubles politiques, l'économie haïtienne a subi le contre-choc pétrolier avec la chute substantielle du prix du baril de pétrole brut sur le marché mondial. En effet,

l'effondrement du prix du brut, qui est passé de plus de 100 à moins de 50 dollars américains en moins d'un an, a causé un important manque à gagner pour le gouvernement au niveau du budget de la République. Selon l'accord de coopération énergétique entre le Venezuela et les pays importateurs de pétrole de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale, si le baril de pétrole brut évolue dans la fourchette de 40 à 50 dollars américains, les pays bénéficiaires doivent décaisser 70 % en cash pour régler leur facture pétrolière et seulement 30 % se retrouvera sous forme de dette. À moins de 40 dollars le baril de brut, le Venezuela se retrouve dans l'incapacité de supporter financièrement les pays bénéficiaires qui doivent payer en cash la totalité de la facture.

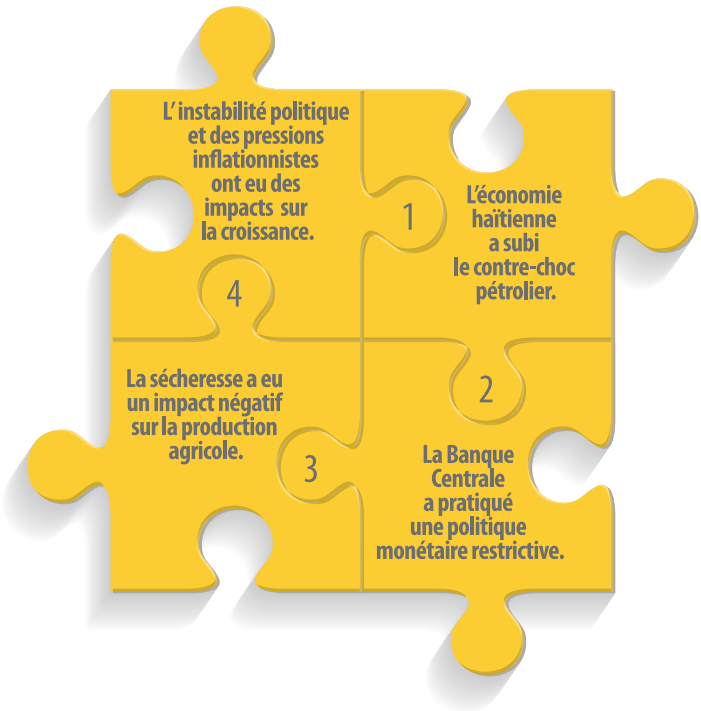

Les autorités financières ont eu à adopter un budget rectificatif à la baisse en mars 2015, soit 109.7 milliards de gourdes contre un budget initial de 122 milliards, au début de l'exercice. Ceci est dû en partie au financement de PetroCaribe dans le budget de la République qui a connu une réduction substantielle passant de près de 20 milliards à quelque 10 milliards de gourdes. Une telle contraction a eu un impact négatif sur les investissements publics au cours du dernier exercice fiscal. Les recettes domestiques collectées par le gouvernement ont atteint le niveau de 55 milliards de gourdes, a la fin du mois de septembre 2015, tandis que les dépenses publiques ont franchi la barre de 75 milliards de gourdes, ce qui représente un déficit budgétaire de plus de 20 milliards de gourdes pour l'exercice fiscal 2014-2015 (voir graphique #2).

Graphique 2

Évolution des recettes et des dépenses publiques en milliards de Gourdes 2009-2015

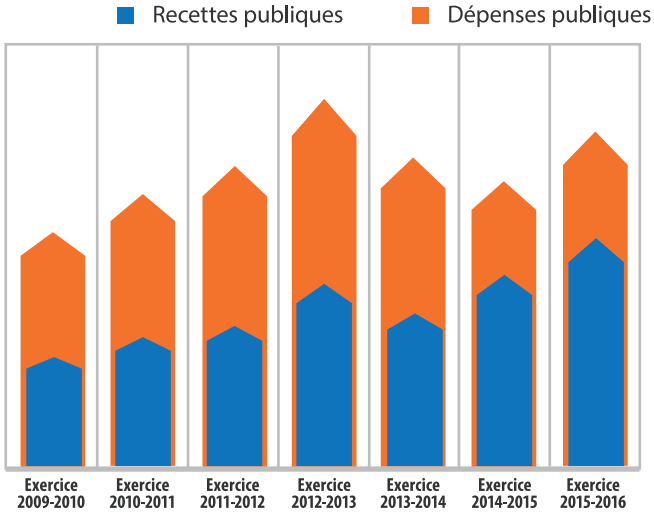

Source : Ministère de l'Économie et des finances(MEF)

La diminution continue du financement PetroCaribe est accompagnée d'une contraction de l'assistance financière internationale qui avait atteint un niveau assez élevé après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Les fonds obtenus des bailleurs internationaux n'ont pas cessé de chuter au cours des derniers exercices fiscaux pour se retrouver en dessous de 500 millions de dollars américains. Avec le faible niveau de ressources domestiques, le gouvernement a dû faire appel aux autorités monétaires pour financer le déficit budgétaire. Ce financement est estimé à quelque 11 milliards de gourdes pour l'exercice fiscal 2014-2015. La monétisation du déficit budgétaire représente l'un des facteurs explicatifs de la nette dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain enregistrée en 2015.

Analysant le secteur externe de l'économie haïtienne, il a été noté une diminution du

déficit de la balance commerciale parallèlement à une augmentation des transferts privés. En effet, durant les dix premiers mois de l'exercice fiscal, les autorités ont indiqué que le déficit commercial est estimé à 2,08 milliards de dollars américains contre 2,13 milliards en 2014. Une telle situation peut être expliquée par une faible augmentation des importations (2,05 %) et un accroissement des exportations de près de 15 %. La faible hausse des importations est le résultat d'un certain ralentissement des activités économiques en 2015, alors que les exportations ont bénéficié de la nette dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain.

Forte dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain et émergence de pressions inflationnistes

Un certain dérapage a été observé sur le marché haïtien des changes durant l'exercice fiscal 2014-2015 avec une dépréciation de plus de 20 % en juin 2015. D'un niveau de 45,56 gourdes à la fin du mois de septembre 2014, le taux de change a franchi la barre de 55 gourdes pour atteindre le niveau de 55,22 gourdes pour un dollar américain à la fin du mois de juillet 2015 (voir graphique #3). Des mesures drastiques adoptées par les autorités monétaires ont permis à la monnaie locale de se raffermir par rapport à la devise américaine pour s'établir autour de 52 gourdes à la fin du mois de septembre 2015.

Graphique 3

Évolution du taux de change moyen annuel 2008-2015

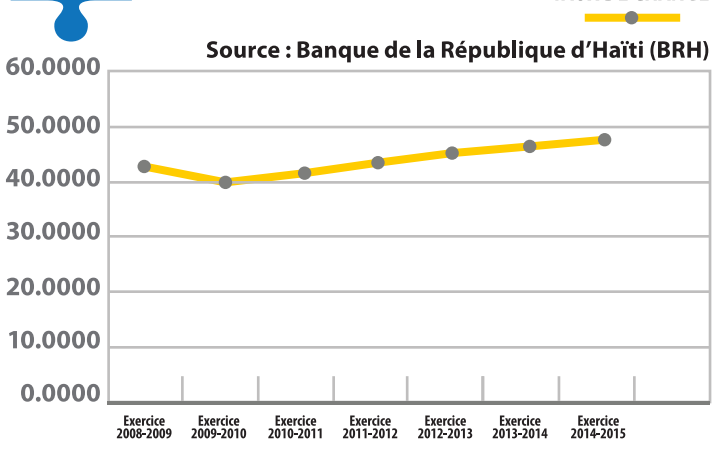

Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

La grande dépendance de l'économie haïtienne de l'extérieur, pour satisfaire la demande de biens et services de la population, l'a rendue très vulnérable aux fluctuations incessantes de la gourde haïtienne, par rapport au dollar américain en 2015. En effet, les commerçants ont eu à modifier à la hausse les prix des produits importés.

Les taux d'inflation, calculés en rythmes mensuel et annuel, ont atteint pour la première fois depuis 2008 les niveaux psychologiques de 2 et 10% respectivement. Ceci a grandement affecté le pouvoir d'achat déjà faible d'un grand nombre de familles haïtiennes (voir graphique #4). En rythme annuel, le taux d'inflation a accusé une moyenne de 10,9% au cours des deux derniers mois de l'exercice fiscal 2014-2015.

Les pressions inflationnistes enregistrées dans l'économie haïtienne ont été alimentées aussi par la sécheresse qui a eu un impact négatif sur la production agricole. Il importe de souligner que les produits alimentaires importés ou fabriqués localement représentent quelque 50% des dépenses budgétaires des familles.

Graphique 4

Évolution du taux d'Inflation annuel 2009 -2016

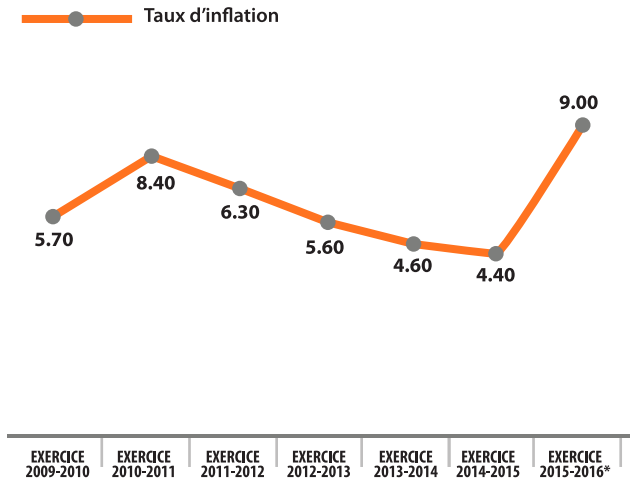

** : Taux d'inflation en moyenne annuelle projeté pour 2016*

Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

Réagissant aux tensions notées sur les marchés de changes et de biens et services, au cours l'exercice fiscal 2014-2015, les responsables de la Banque Centrale ont établi un ensemble de mesures allant de l'augmentation des taux de réserves obligatoires à des ventes de dollars sur le marché, pour éviter des mouvements spéculatifs. C'est ainsi que les taux de réserves obligatoires sur les dépôts en gourdes et en dollars américains ont été fixés respectivement à 44 et 48% et les taux sur les bons BRH ont atteint des niveaux de 10, 12 et 16% pour des périodes de 7, 28 et 91 jours, respectivement. En outre, les autorités monétaires ont décidé d'interdire, depuis le 1er juillet 2015, tout nouveau crédit à la consommation en dollars américains et l'imposition de 100% de réserves obligatoires sur les dépôts des entités réserves obligatoires sur les dépôts des entités publiques dans les banques commerciales. Les différentes interventions de la Banque de la République d'Haïti sur le marché des changes ont causé une réduction des réserves nettres de changes du pays qui sont passées en dessous de la barre de 1 milliard de dollars, pour atteindre le niveau de 822,10 millions de dollars à la fin du mois de septembre 2015.

Si les différentes mesures de la BRH ont donné lieu à un certain raffermissement de la gourde par rapport au dollar en fin d'exercice, elles ont impacté négativement l'économie réelle avec le renchérissement du loyer de l'argent au niveau du système bancaire. Les taux d'intérêt sur les prêts bancaires ont progressé consécutivement aux mesures drastiques de la BRH, passant au dessus du niveau de 15%. L'augmentation substantielle des charges financières des entreprises, dans le cadre du service de leur dette, a influencé négativement les résultats financiers. Ces derniers ont été déjà affectés par le ralentissement des activités économiques, causant une contraction du chiffre d'affaire des entreprises. Une telle situation a contribué à la perte de quelques points de pourcentage au niveau du produit intérieur brut (PIB) et à des pertes d'emplois dans l'économie haïtienne.

Perspectives inquiétantes pour l'exercice fiscal 2015-2016

La crise électorale qui a éclaté au cours du premier trimestre du nouvel exercice fiscal 2015-2016, constitue une sérieuse hypothèque pour la croissance économique de 3,6% prévue par les autorités gouvernementales. En effet, l'instabilité politique provoquée par une chaude saison électorale et les effets négatifs de la politique monétaire restrictive pourraient entraver la relance économique d'Haïti pays, un facteur essentiel pour réduire le niveau de pauvreté dans le pays.

Les autorités fiscales auront à confronter un sérieux manque à gagner en raison de l'arrêt du financement PetroCaribe causé par le passage du prix du baril de pétrole brut en dessous de la barre de 40 dollars américains sur les marchés internationaux. Ceci pourrait provoquer une contraction du budget de la République qui affecterait les investissements publics et placer ainsi le prochain gouvernement issu des élections dans une situation difficile.

Les déséquilibres macroéconomiques pourraient forcer les autorités monétaires à maintenir une politique restrictive avec des taux directeurs élevés. Une telle politique donnant lieu à des taux sur les prêts assez contraignants, ne peut que décourager les investissements privés, ce qui aggraverait la situation de chômage dans l'économie haïtienne et accentuerait les tensions sociales.

Une résolution de la crise électorale s'avère nécessaire de façon urgente pour permettre au pays de trouver la stabilité politique devant faciliter l'adoption de réformes indispensables pour assurer une croissance économique inclusive en faveur de la majorité de la population. Les futurs leaders politiques auront des choix difficiles à faire pour améliorer les facteurs de productivité et de compétitivité dans l'économie haïtienne de façon à conduire à une croissance économique soutenue et à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la perspective de 2030.

NOS PRODUITS

PARTICULIERS

- **Dépôts** : Compte d'Epargne • Compte Courant • Plan Epargne Logement (PEL) Dépôts à Terme
- **Crédit à la consommation :** Crédit Véhicule • Ma Maison • Autres Crédits

ENTREPRISES & PME

- **Dépôts :** Compte Courant • Compte Courant Overnight • Plan Epargne Retraite • Dépôt à Terme
- **Crédit PME et Commercial :** Lignes de Crédit • Escompte • Prêt à Vue Prêt à Terme • Lettre de Garantie

AUTRES PRODUITS & SERVICES BUH

- **AUTRES PRODUITS ET SERVICES BUH :** Transferts Internationaux SPIH • Change Service de Paie • Transfert de Fonds • Coffret • Service de Transfert d'argent (MoneyGram)

CARTES BUH MASTERCARD

- Carte Classic
- Carte Platinum
- Carte Prepaid Dollar
- Carte Gourde
- Carte Corporate
- Carte Gold
- Carte Prepaid Gourde

ASSURANCES (Particuliers)

- Assurance Véhicule
- Protecta
- Tous Risques
- Excess Life
- Multirisque Habitation
- Assurance vie universelle
- Educassure
- Flexicash

ASSURANCES (Entreprises – PME)

- Multirisque Entreprise
- Medicarte
- Assurance Engins de chantier

CARTES DE CRÉDITS

1

CARTE CLASSIC
La carte qui rend la vie plus facile!

2

CARTE GOURDE
La première carte internationale en Gourde qui donne la facilité de gérer une seule balance en Gourde!

3

CARTE GOLD
La carte à privilèges multiples!

4

CARTE PLATINUM
La carte haut de gamme avec un pouvoir d'achat exceptionnel!

5

CARTE CORPORATE
La première carte entreprise du pays, le meilleur partenaire en affaires!

CARTES PRÉPAYÉES

6

CARTE PRÉPAYÉE GOURDE
Pour un meilleur contrôle des dépenses en Gourdes!

7

CARTE PRÉPAYÉE DOLLAR
Pour un meilleur contrôle des dépenses en Dollars!

WWW.BUH.HT : BIENTÔT, VOTRE SUCCURSALE EN LIGNE

Face aux grands apports technologiques, la majorité des entreprises sont en quête de flexibilité, d'accessibilité et de rapprochement en matière de services bancaires. Les particuliers le sont tout autant, en plus de leurs besoins de sécurité et de confidentialité. Etant une banque moderne, la BUH reste à la pointe de la technologie et vous proposera bientôt une succursale en ligne.

Ces quinze (15) dernières années, les services bancaires en ligne ont révolutionné le marché. Les fonctionnalités des succursales virtuelles offrent dorénavant rapidité, accès instantané aux informations accélérant la prise de décision, services bancaires à portée de main indépendamment de sa localisation, et enfin, sécurité. Voilà toute une série d'avantages qui résultent à présent en un intérêt accru au "online banking".

Cette année, la Banque de l'Union Haïtienne a fait d'importants investissements au niveau de sa technologie en vue de mettre en place une succursale virtuelle disponible 24/24. Ceci simplifiera et rendra plus agréable l'expérience bancaire de ses clients, en leur facilitant l'accès à tous les services disponibles en succursale.

Au 30 Septembre 2015, ce projet dont les murs porteurs devaient reposer sur des bases solides et sécures était en plein chantier. Aujourd'hui, le tant attendu « Online Banking » est en phase de finition, et la BUH se réjouit de pouvoir rendre ce nouveau service disponible, conscient de son importance dans la routine de ses clients, dans leur succès et dans leur bien-être.

Toujours en quête d'amélioration, de modernité et d'innovation, la BUH déploie tous ses efforts afin de vous rendre la vie plus agréable partout où que vous soyez à travers le monde.

BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

Qu'est-ce que le bureau d l'Information sur le crédit ?	Le BIC ou Bureau d'Information sur le Crédit est une institution qui collecte des données des créanciers et des sources publiques concernant les antécédents de crédit ou de paiement des emprunteurs, traite les informations collectées et commercialise les produits dérivés de ces informations auprès, entre autres, d'établissements de crédit.
Par qui a été créé le BIC en Haïti et qui s'occupe de sa gestion ?	Le BIC a été créé par la Banque de la République d'Haïti (BRH) qui s'occupe également de la gestion de ce bureau en Haïti.
Le BIC est-il opérationnel ?	Oui. Le bureau d'information sur le crédit est opérationnel depuis le 1er Octobre 2015.
Pourquoi créer un BIC en Haïti ?	La création du BIC en Haïti permet de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs, de faciliter l'inclusion financière et d'améliorer constamment l'accès au crédit à un coût faible dans un meilleur climat d'affaires.
Quel est le cadre légal des activités du BIC en Haïti ?	Le BIC est créé conformément à la loi du 14 mai 2012 portant sur l'organisation des banques et autres institutions financières et régissant le partage des informations sur des emprunteurs à partir des bases de données qu'il met à leur disposition dans des conditions de confidentialité établie par cette loi.
Les Banques ne sont-elles pas soumises au secret professionnel ?	Oui. Les articles 177 à 180 du deuxième chapitre de la loi 14 mai 2012, obligent les institutions à garder le secret professionnel. Toute personne qui participe ou a participé au contrôle des banques et autres institutions financières, ainsi que les vérificateurs indépendants, sont soumis au secret professionnel.
En cas de non-respect du secret professionnel, que prévoit la loi ?	En matière criminelle, le code pénal haïtien prévoit des sanctions pour toutes personnes ayant divulguées des secrets qui leur ont été confiés. Selon l'article 323 du code pénal, les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes, et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui hors le cas où la loi les oblige de se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an.- C. pén. 9-10, 26 et suiv. 52, 59, 148.
Qui a accès aux rapports de solvabilité produit par le BIC ?	- L'emprunteur peut y accéder en produisant une requête auprès du BIC ou de son institution financière. - Une institution financière peut y accéder suivant les règles et conditions déterminées par la BRH, dans le cas d'une demande de crédit ou d'une révision de dossier déjà existant.
Quelles sont les sources des informations collectées par le BIC ?	Pour l'instant, le BIC collecte les informations uniquement auprès des banques commerciales (Voir Circulaire 105). Il intégrera par la suite les coopératives, les institutions de micro crédit, les compagnies d'assurance, et les entreprises publiques et privées ayant des comptes à recevoir importants.
Quels sont les avantages de la mise en place du BIC pour les établissements assujettis ?	Le BIC constitue un outil efficace d'analyse, d'évaluation et de gestion des risques qui permet aux établissements assujettis d'augmenter le volume de leur portefeuille de crédit, de réduire les coûts et les délais de traitement des dossiers. Il permet aussi d'anticiper et de prévenir les risques de défaillance.
Quels sont les avantages du BIC pour les emprunteurs ?	Le BIC facilite l'accès rapide au crédit, réduit le risque de surendettement, maximise la réputation de l'emprunteur dans les critères d'appréciation des organismes de crédit ; Ce qui facilite un service rapide et de qualité.
Quels sont les avantages pour les économies nationales ?	Le BIC contribue à l'amélioration de l'inclusion financière des agents économiques. Il soutient la supervision de l'activité de crédit et réduit le risque systémique. Aussi, il renforce l'attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers et améliore son classement dans l'indice de compétitivité mondiale.
Quels sont les produits et services proposés par le BIC ?	La mise en place de BIC permettra aux établissements de crédit et aux autres institutions financières, de disposer et/ou d'acquérir des rapports de crédit ou de solvabilité, les modèles de scoring et des outils de vérification des données.
Qu'est-ce qu'un rapport de solvabilité ?	Le rapport de solvabilité permet d'identifier un emprunteur, son historique de gestion de crédits et divers autres éléments qui pourraient intéresser un prêteur.
Qu'est-ce que le scoring ?	Le scoring consiste à étudier une demande de crédit selon une grille pondérée de notes permettant d'évaluer le risque de défaillance d'un bénéficiaire de crédit. Cette technique permet de simplifier et d'accélérer l'instruction des dossiers de crédit.

COMPRENDRE
UN RAPPORT FINANCIER

1) ***Bilan*** – montre la situation financière de la Banque, en particulier ce que nous possédons et ce que nous devons. L'idée est de présenter les périodes présentes et passées afin d'identifier les changements.

2) ***Compte de résultat*** – indique la performance de l'entreprise à savoir si les opérations ont rapporté des gains ou des pertes.

3) ***Etat des variations de capitaux propres*** – consolide les capitaux propres du bilan financier et indique généralement les variations de capitaux propres des actionnaires par rapport aux gains et pertes de la banque, dividendes et/ou primes d'émission d'action.

4) ***Dividendes*** – sommes versées aux actionnaires en contrepartie de leur investissement.

5) ***Etat de Flux de Trésorerie*** – évalue les variations de liquidité de la banque en analysant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

6) ***Audit*** – processus systématique de vérification de la performance de la banque. Il confirme si le rapport financier est présenté selon les principes comptables généralement reconnus.

7) ***Actifs*** – comprennent tous les biens et propriétés immobilières de la banque ainsi que les montants non recouvrés dus à la banque.

8) ***Passifs*** – comprennent les dettes et les montants dus aux créanciers ou à d'autres parties.

9) ***Capitaux propres des actionnaires*** – contribution des actionnaires à la banque c'est-à-dire la valeur des actifs après paiement de toutes les créances.

10) ***Rentabilité des actifs (ROA)*** – ratio des revenus nets annuels pour établir la moyenne du total des actifs de la banque au cours d'un exercice. Il constitue un ratio de rentabilité.

11) ***Rentabilité des capitaux propres (ROE)*** – mesure en pourcentage le rapport entre le résultat net et les capitaux propres investis par les actionnaires.

12) ***Bas de page*** – Ils fournissent des informations plus détaillées. N'oubliez pas de les lire!!!!

Camel Période 2012 - 2015

		2012	2013	2014	2015	Secteur 15	Tendance
C	Immobilisation/Avoir des actionnaires	N/A	153.94%	47.06%	**52.26%**	41.25%	
	Avoir des actionnaire en % de l'Actif	-6.95%	3.80%	6.20%	**6.55%**	7.58%	
	Dépôts en % de l'actif	98.58%	87.95%	81.91%	**80.39%**	81.00%	
A	Prêts improductifs en % prêts bruts	2.67%	14.98%	2.95%	**0.88%**	3.00%	
	Prov. pr créances dout. en % prêts impro. bruts	128.85%	7.01%	72.00%	**202.94%**	72.08%	
	Prêts impro. nets en % de l'avoir des actionnaires	4.85%	130.07%	6.00%	**-6.29%**	3.95%	
M	Dépenses d'exploitation en % PNB	103.14%	91.45%	87.30%	**59.00%**	60.40%	
	Productivité par employé	1,196.18	1,787.18	1,929.71	**3,230.57**	2,992.29	
E	ROA	-0.71%	1.06%	1.08%	**2.51%**	1.72%	
	ROE	11.53%	-105.24%	8.60%	**48.17%**	22.50%	
	Rev. nets d'intérêts en % des rev. d'intérêts	95.52%	95.74%	94.60%	**85.76%**	84.44%	
	Rendement moyen des prêts	14.25%	14.77%	13.10%	**13.00%**	10.25%	
	Rémunération moyenne des dépôts	0.25%	0.25%	0.44%	**0.81%**	0.77%	
L	Liquidité en % de l'actif	48.64%	56.90%	45.58%	**43.14%**	42.02%	
	Liquidité en % des dépôts	49.35%	64.70%	55.36%	**53.65%**	52.17%	

Qu'est-ce que le CAMEL ?

Le CAMEL constitue un outil d'appréciation financière des banques, commun aux divers organismes américains chargés du contrôle bancaire. Ce système est conçu pour des vérifications effectuées sur place par les autorités de contrôle, incluant la Banque de la République d'Haïti. La méthode CAMEL consiste à évaluer chaque banque à partir de cinq facteurs clés, principales composantes du risque bancaire, tels que l'adéquation du capital, la qualité des actifs, le management, la rentabilité et la liquidité.

1. Etats des Résultats

Pour l'exercice 2015, la BUH a réalisé un profit après impôt de 199.9 millions de Gourdes en hausse par rapport au résultat de 49.0 millions de Gourdes de l'exercice précèdent. Ce profit est essentiellement composé des résultats opérationnels. Les résultats d'exploitations sont présentés au tableau ci-dessous.

Resultats d'Exploitation (2012-2015)

En millions de Gourdes

	2012	2013	2014	2015	Variation 14/15	Tendance
A- REVENUS D'INTÉRÊTS	**198.42**	**251.70**	**243.18**	**403.59**	**66%**	
Prêts	178.00	241.70	242.97	386.15	59%	
Intérêts sur depots et placements	20.38	9.99	0.21	17.45	8208%	
B- DEPENSES D'INTÉRÊTS	**9.30**	**10.11**	**17.94**	**57.46**	**220%**	
C- MARGE NETTE D'INTÉRÊTS (A-B)	**189.14**	**241.59**	**225.24**	**346.13**	**54%**	
D - AUTRES REVENUS	**88.13**	**161.59**	**181.54**	**320.59**	**77%**	
Commissions, net	79.31	79.36	115.69	162.63	41%	
Autres	8.82	82.23	65.85	157.96	140%	
E- PRODUIT NET BANCAIRE (C+D)	**277.27**	**403.18**	**406.78**	**666.72**	**64%**	
F -Dotation à la provision pour créances douteuses	**5.86**	**55.33**	**(21.43)**	**45.05**	**310%**	
G- DÉPENSES D'EXPLOITATION	**260.82**	**300.38**	**335.99**	**366.81**	**9%**	
Salaires et avantages sociaux	117.45	123.58	161.73	191.78	19%	
Frais de locaux	45.31	43.82	60.36	75.84	26%	
Amortissement	24.73	24.41	26.45	20.77	-21%	
Autres dépenses d'exploitation	73.33	108.56	87.45	78.42	-10%	
H- BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	**22.31**	**158.13**	**49.36**	**254.86**	**416%**	
I- IMPOT SUR LE REVENU	-	**1.44**	**0.50**	**54.92**		
J- BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	**22.31**	**156.69**	**48.86**	**199.94**	**309%**	

L'analyse de ce tableau appelle les commentaires suivants :

Marge Nette d'Intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 403.6 millions de Gourdes, représentant 117.0% de la marge nette d'intérêts. Il est à noter que ces revenus ont augmenté de 66.0% par rapport à l'exercice précèdent, sous l'effet combiné de l'accroissement du volume des prêts et la grande amélioration de la qualité du portefeuille de crédit. En effet, le solde des prêts nets au 30 septembre 2015 était de 3,576.3 millions de Gourdes contre 2,253.2 millions de Gourdes au 30 septembre 2014, soit une variation de 58.3%. Les prêts en dollars représentent 45.0% du portefeuille en 2015 contre 65.0% en 2014. L'augmentation du solde des prêts libellés en dollars a été de 9.0% alors que les prêts en gourdes ont augmenté de 146.0%.

Marge Nette d'Intérêts

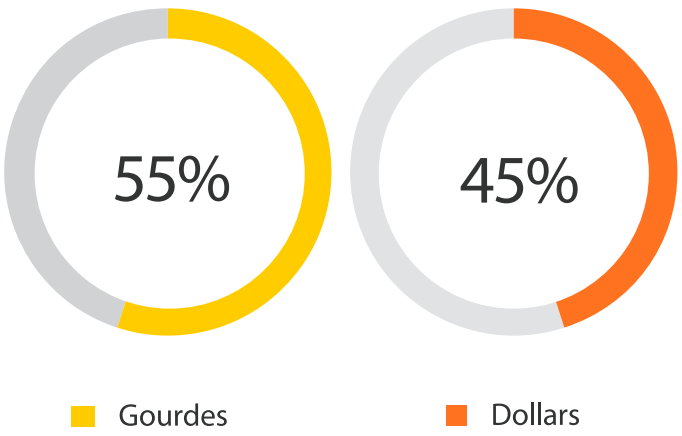

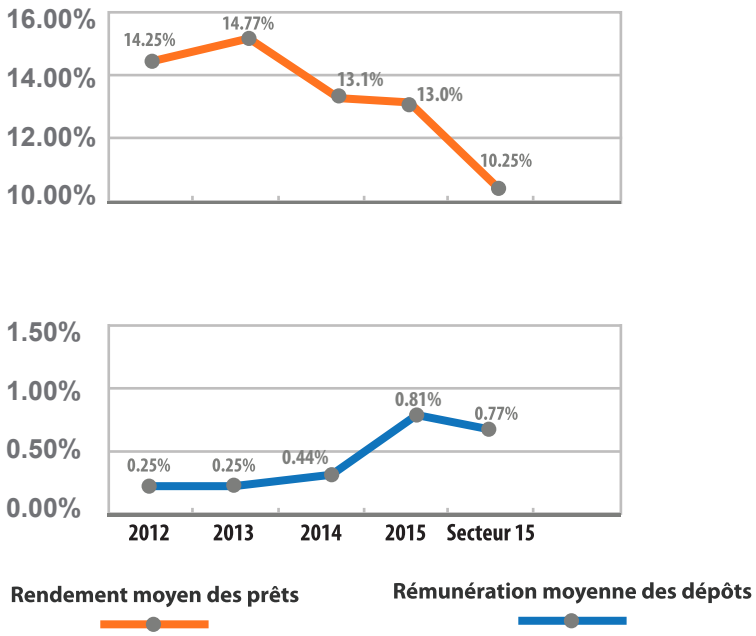

Les revenus provenant des intérêts sur prêts ont cru de 59.0% durant l'exercice passant de 242.9 millions de Gourdes à 386.14 millions de Gourdes et représentent 111.0%. des revenus d'intérêts totaux. Les revenus provenant des intérêts sur dépôts et placements représentent une part moindre de la marge nette d'intérêts, soit 5.0%. Les dépenses d'intérêts, soit les intérêts payés sur les dépôts des clients, ont connu une hausse de 348.0% passant de 12.8 millions de Gourdes en 2014 à 57.4 millions de Gourdes en 2015 et représentent 17.0% de la marge nette d'intérêts.
La marge nette d'intérêts sur l'exercice a été de 346.1 millions de Gourdes, en augmentation de 50.0% par rapport à l'année précédente.

Autres Revenus

Les autres revenus ont connu une augmentation de 78.0%, passant de 179.9 millions de Gourdes en 2014 à 320.6 millions de Gourdes en 2015.
Les commissions se sont accrues de 40.0% s'établissant à hauteur de 162.6 millions de Gourdes, constituant 50.0% des autres revenus. Les revenus provenant des opérations de change ont, eux aussi, connu une hausse passant de 39.1 millions de Gourdes en 2014 à122.0 millions de Gourdes en 2015. Les gains sur change et commissions représentent 85.0% des autres revenus.

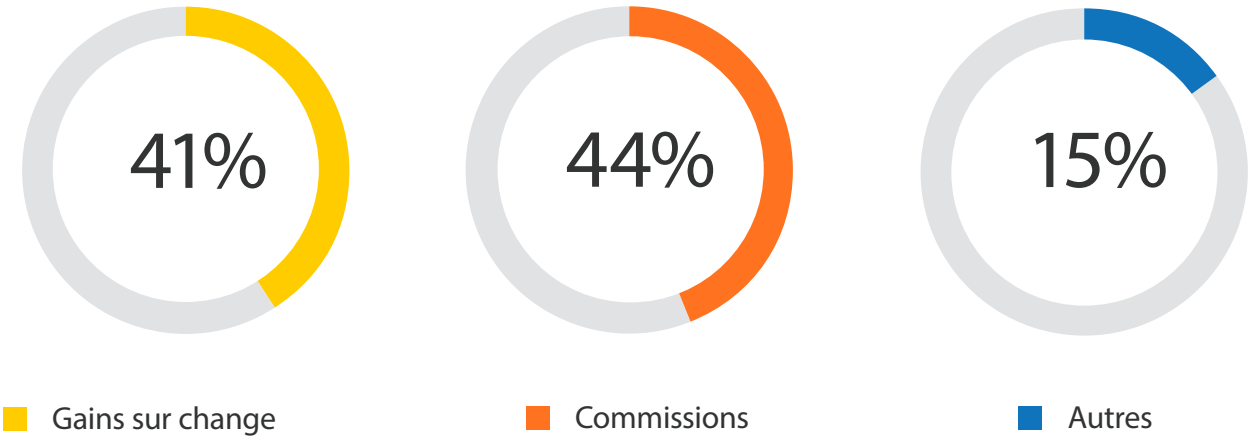

Provisions

Malgré l'excellente qualité du portefeuille, la BUH a poursuivi sa politique de constitution d'une provision pour mauvaises créances, par une dotation de 45.0 millions de Gourdes durant l'exercice, principalement pour assurer les risques liés au portefeuille de crédit. Cette dotation porte la provision globale à 118.2 millions de Gourdes, soit 3.7 fois le montant des prêts improductifs.

Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire s'est accru de 59.0% passant de 388.8 millions de Gourdes en 2014 à 621.7 millions de Gourdes en 2015.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance de 8.0%, pour s'établir à 366.8 millions de Gourdes en 2015 contre 339.4 millions de Gourdes en 2014. Les composantes de cette catégorie se ventilent ainsi :

- Salaires et charges sociales : 191.8 millions de Gourdes soit 52.0% des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 19.0% par rapport à l'exercice précédent.
- Frais de locaux, matériel et mobilier : 75.8 millions de Gourdes soit 20.7% des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 25.0% par rapport à l'exercice précédent.
- Amortissements : 20.8 millions de Gourdes soit 6.0% des dépenses de fonctionnement, enregistrant une diminution 21.0% de par rapport à l'exercice précédent.

• Autres dépenses de fonctionnement : 78.4 millions de Gourdes soit 21.0% des dépenses de fonctionnement, enregistrant une diminution 15.0% par rapport à l'exercice précédent.

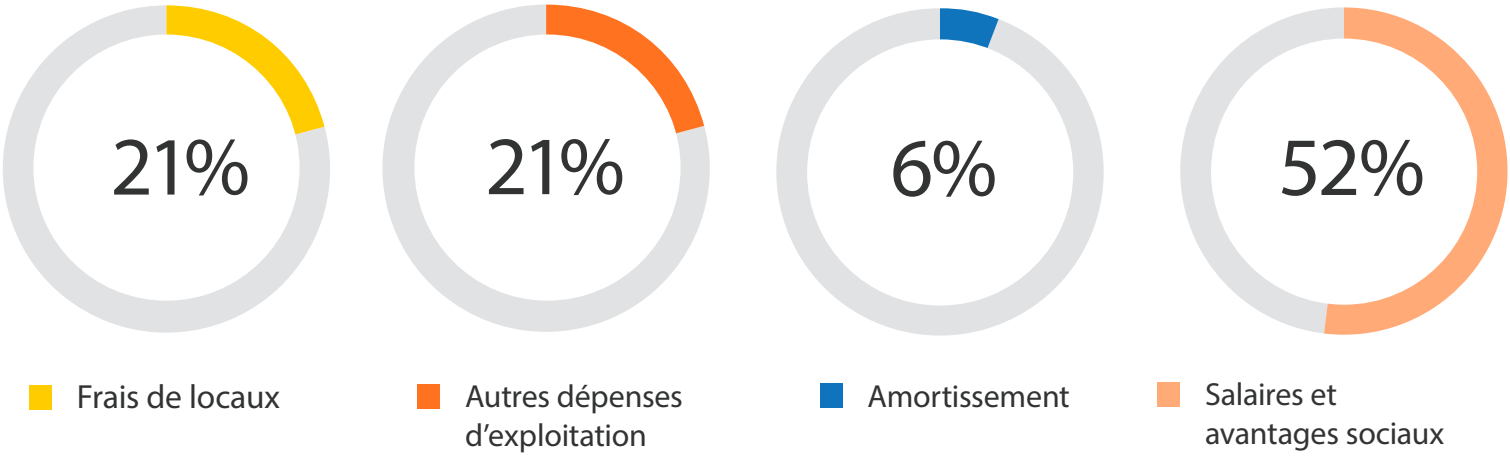

Ratios Clés

	2012	2013	2014	2015	Système
Return on Assets (ROA)	0.71%	1.06%	1.08%	**2.51%**	**1.72%**
Return on Equity (ROE)	11.53%	––	8.60%	**48.17%**	**22.50%**
Revenus Net Intérêts en % des Revenus d'Intérêts	95.52%	95.74%	94.60%	**85.76%**	**84.44%**
Rendement Moyen des Prêts	14.25%	14.77%	13.10%	**13.00%**	**10.25%**
Rénumération Moyenne des Dépôts	0.25%	0.25%	0.44%	**0.81%**	**0.77%**
Coefficient d'Exploitation	103.14%	91.45%	87.30%	**59.00%**	**60.40%**

ROA

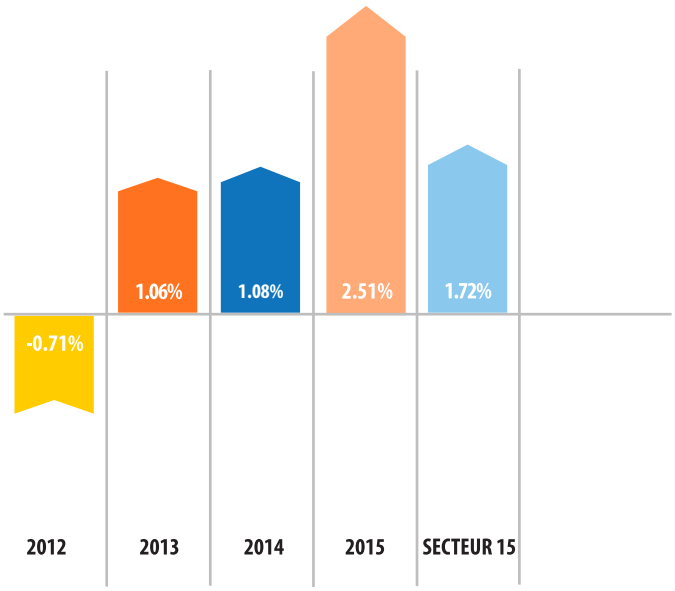

ROE

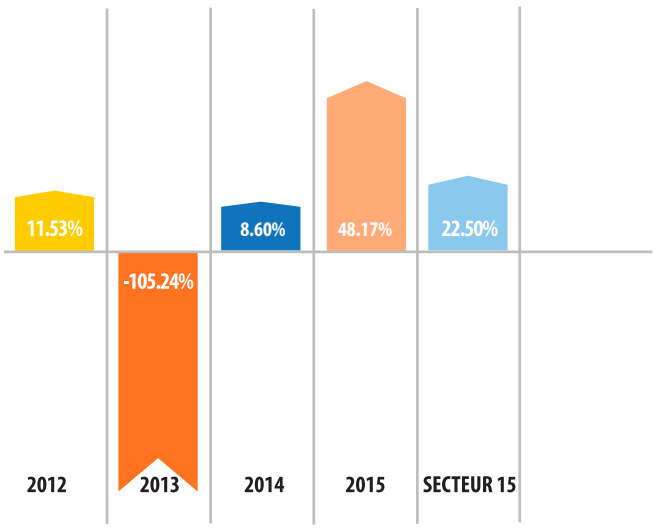

2. Evolution du Bilan

Le Bilan de la BUH a connu cette année une évolution très satisfaisante, tant en terme des montants affichés dans ses principales composantes qu'en ce qui concerne sa structure générale.
Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent la situation de l'Actif, du Passif et de l'Avoir des Actionnaires.

Bilan (2012-2015)

En millions de Gourdes

	2012	2013	2014	2015	Var 14/15	Tendance
Actifs	**3,314.54**	**4,047.78**	**4,958.99**	**7,974.94**	**61%**	
A- Liquidités	**1,592.86**	**2,303.37**	**2,260.38**	**3,441.28**	**52%**	
Encaisse	209.44	261.20	359.37	355.55	-1%	
Avoirs à la BRH	1,113.55	1,733.40	1,593.31	2,916.95	83%	
Avoirs à l'étranger	158.64	149.18	178.29	168.65	-5%	
Avoirs dans les banques locales	76.35	130.75	128.01	0.13	-100%	
Autres liquidités	34.88	28.84	1.40	-		
B - Bons B.R.H.	-	-	-	-		
C - Autres Placements	**24.10**	**25.08**	**139.22**	**475.35**	**241%**	
D - Portefeuille net	**1,404.39**	**1,419.06**	**2,253.16**	**3,576.75**	**59%**	
E - Immobilisations	**75.39**	**236.48**	**144.75**	**273.09**	**89%**	
F - Autres actifs	**217.80**	**63.79**	**161.48**	**208.47**	**29%**	
Passifs et Avoir des Actionnaires	**3,314.57**	**4,047.78**	**4,984.96**	**7,974.91**	**60%**	
A - Dépôts	**3,228.44**	**3,559.86**	**4,083.03**	**6,410.65**	**57%**	
Dépôts à vue	902.95	1,177.08	1,369.42	2,084.58	52%	
Dépôts d'épargne	1,709.74	1,742.80	1,710.13	2,025.07	18%	
Dépôts à terme	615.75	639.98	1,003.47	2,300.98	129%	
B - Autres passifs	270.09	334.30	632.67	1,041.70		
D - Capital	**(183.96)**	**153.62**	**269.27**	**522.56**	**94%**	
Capital versé	150.20	448.65	448.65	450.00	0%	
Réserves	27.83	21.73	34.31	108.68	217%	
Surplus d'apport	105.32	110.32	93.85	109.44	17%	
BNR	(467.32)	(428.43)	(307.53)	(145.56)	-53%	

Structure de l'Actif

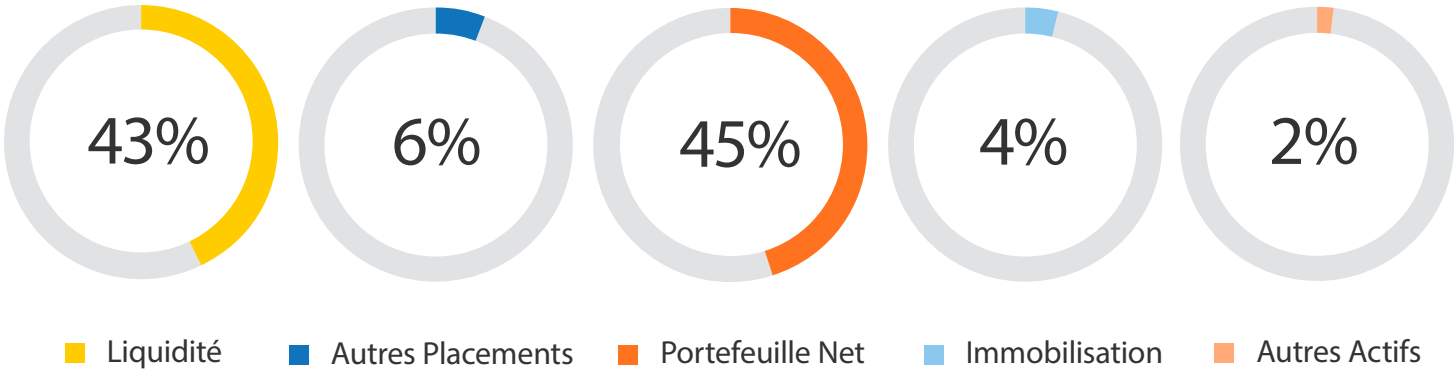

Structure du Passif de l'avoir des actionnaires

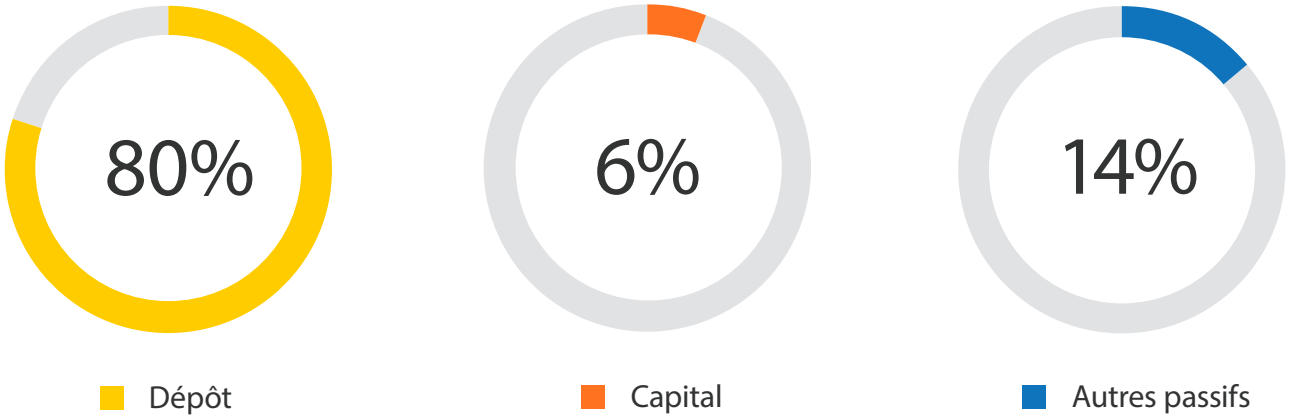

Actifs Productifs

Les actifs productifs d'intérêts et d'autres revenus, c'est-à-dire les prêts et les placements, s'élèvent à 4,052.1 millions de Gourdes au 30 septembre, en hausse de 69.0 % par rapport à l'an dernier, avec une proportion de 51.0 % des actifs consolidés, contre 48.0% pour l'année 2014. L'amélioration de ce ratio, montre clairement l'évolution positive dans l'actif total de la BUH. Ces actifs se répartissent comme suit : portefeuille de crédit 45.0% et placements 6.0%.

Les actifs non productifs d'intérêts et autres revenus s'élevaient à 3,922.8 millions de Gourdes, soit 49.0% des actifs consolidés.

Ces actifs étaient constitués essentiellement des dépôts non rémunérés à Banque Centrale sous forme de réserves obligatoire à hauteur de 34.0%, l'encaisse à 10.0%, les immobilisations 3.4%, les autres actifs 2.6% et les provisions pour pertes sur prêts -1%.

Portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2015, le portefeuille brut s'élevait à 3,641.5 millions de Gourdes versus 2,300.5 millions de Gourdes en 2014, soit une hausse de 58.3% pour une part de marché de prêts nets représentant 5.3 % du système bancaire. Cette augmentation considérable du portefeuille s'est fait sans rien céder à la qualité de ce dernier dont le taux d'improductif représentait 0.9% du portefeuille brut, par opposition à un taux de 2.2% pour l'ensemble du système bancaire. Les provisions pour créances douteuses en multiple du portefeuille improductif est de 3.7.

Immobilisations

La BUH a terminé l'exercice 2015 avec des immobilisations brutes en immeubles, installations, matériels et équipements de 330.9 millions de Gourdes, soit une hausse de 88.7 % par rapport au solde de 2014. Ces immobilisations ont permis à la banque de faire face aux exigences découlant de son expansion graduelle, incluant la mise en opération d'une nouvelle succursale à Tabarre, la modernisation d'une de ses succursales, Plaza 41, et l'achat d'une nouvelle propriété pour la construction de son futur siège social.

Passifs sujets à coûts

Les passifs sujets à coût s'élèvent à 4,989.4 millions de Gourdes au 30 septembre 2015 soit 62.0% du passif total et sont composés essentiellement des dépôts à terme pour 2,300.9 millions de Gourdes soit 29.0% du

passif, des dépôts d'épargnes pour 2,025.0 millions de Gourdes soit 25.0% du passif, et des autres passifs pour 663.4 millions de Gourdes soit 8.0% du passif. Ces postes ont connu une augmentation globale de 64.0% par rapport à leurs soldes en 2014.
Les passifs non sujets à coût sont représentés principalement par les dépôts à vue non rémunérés pour 2,084.6 millions de Gourdes soit 26.0% des ressources globales.

Dépôts de la clientèle

En dépit de la présence limitée de la BUH sur le territoire national, l'exercice fiscal 2015 a été marqué par une collecte de dépôts assez considérable. En effet, la BUH a capté plus de 2.0 milliards de gourdes de dépôts, faisant passer le total de ses dépôts de 4,083.5 millions de Gourdes en 2014 à 6,410.6 millions de Gourdes en 2015. La masse des dépôts représente 80.4% du bilan en 2015, contre 82.3% en 2014.

L'analyse des dépôts dont la composition par type et par monnaie est présentée dans le tableau ci-dessous et illustré par les graphiques.

Structure des dépôts

	2012	2013	2014	2015	Variation 14/15	Tendance
Dépôts en Gourdes En milliers de Gourdes						
Dépôts à vue	432,249.74	489,396.44	656,990.89	919,491.92	40%	
Dépôts d'épargne	1,030,692.75	1,026,551.79	995,425.99	1,184,298.00	19%	
Dépôts à terme	208,439.51	202,441.10	318,625.89	857,201.55	169%	
Total	**1,671,382.00**	**1,718,389.33**	**1,971,042.76**	**2,960,991.47**	**50%**	
Dépôts en Dollars En milliers de Dollars						
Dépôts à vue	11,121.93	15,721.09	15,637.97	22,344.70	43%	
Dépôts d'épargne	16,044.63	16,374.00	15,687.98	18,045.84	15%	
Dépôts à terme	9,612.11	10,002.49	15,032.47	27,689.53	84%	
Total	**36,778.67**	**42,097.57**	**46,358.42**	**68,080.07**	**47%**	
Grand Total des Dépôts En milliers de Gourdes *						
Dépôts à vue	902,954.36	1,177,082.36	1,369,420.80	2,084,582.44	52%	
Dépôts d'épargne	1,709,736.72	1,742,798.09	1,710,134.43	2,025,077.00	18%	
Dépôts à terme	615,245.15	639,978.89	1,003,470.56	2,300,980.68	129%	
Total	**3,227,936.22**	**3,559,859.34**	**4,083,025.78**	**6,410,640.13**	**57%**	

Composition des Dépôts Totaux

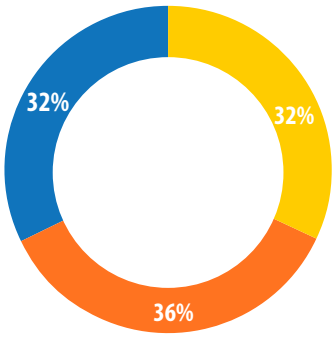

Dépôt à terme Dépôt à vue Dépôt d'épargne

Répartition des Dépôts Totaux

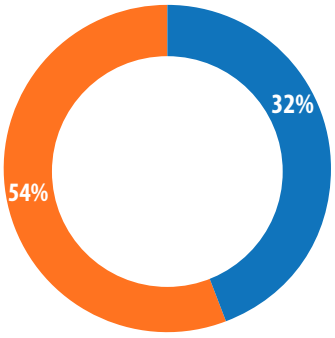

Dépôt en gourdes Dépôt en dollars

Ratios Clés

	2012	2013	2014	2015	Système
Prêts Improductifs en % des prêts bruts	2.67%	14.98%	2.95%	**0.88%**	**3.00%**
Provisions pour créances douteuses en % des prêts bruts	128.85%	7.01%	72.00%	**202.94%**	**72.08%**
Prêts Improductifs net en % de l'avoir des actionnaires	4.58%	130.07%	6.00%	**-6.29%**	**3.95%**
Liquidité en % de l'actif	48.64%	56.90%	45.58%	**43.14%**	**42.02%**
	49.35%	64.70%	55.36%	**55.65%**	**52.17%**

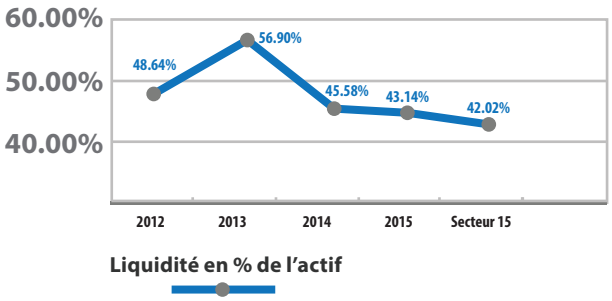

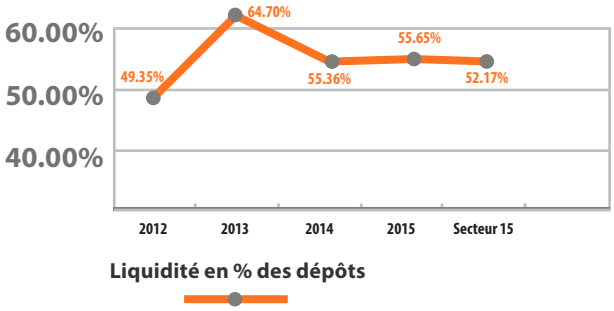

Ratios Clés

	2012	2013	2014	2015	Système
Immobilisation / Avoir des actionnaires	n/a	153.94%	47.06%	**52.26%**	**41.25%**
Avoir des Actionnaires en % de l'actif	-6.95%	3.80%	6.20%	**6.55%**	**7.58%**
Ratio de Cooke	n/d	n/d	23.35%	**18.69%**	**19.34%**

Etats Financiers

Rapport Annuel
2014- 2015

MPA
MÉROVÉ - PIERRE
CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

+509 2813-0334 | 0335 | 0336 | 0343
administration@merove-pierre.com
www.merove-pierre.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH), comprenant le bilan au 30 septembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2015 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Pierre-Pierre Cabinet d'Experts Comptables

Port-au-Prince, le 29 janvier 2016

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
Bilans
30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes		2015	2014
ACTIF				
LIQUIDITÉS	5	G	3,441,281	2,260,388
OBLIGATIONS DU TRÉSOR	6		440,200	108,583
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	7		35,150	30,636
PRÊTS	8		3,641,462	2,300,586
Provision pour pertes de valeur sur prêts			(64,751)	(47,425)
			3,576,711	2,253,161
IMMOBILISATIONS	9		330,927	192,328
Amortissement cumulé			(57,831)	(47,576)
			273,096	144,752
AUTRES				
Placements en immobilier	10		143,976	109,208
Autres éléments d'actif	11		64,498	52,268
			208,474	161,476
		G	7,974,912	4,958,996
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES				
DÉPÔTS	12		6,410,641	4,083,507
EMPRUNT-BRH	13		535,625	200,000
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	14		378,335	251,749
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	16		127,747	116,172
TOTAL DU PASSIF			7,452,348	4,651,428
AVOIR DES ACTIONNAIRES				
Capital-actions libéré	17		450,000	450,000
Actions de trésorerie			(1,885)	(1,349)
Surplus d'apport			109,436	93,848
Réserve légale			27,027	1,541
Réserve générale pour pertes sur prêts	8		53,502	22,782
Réserve de réévaluation - terrains et immeubles			-	4,655
Réserve sur placements en immobilier			30,043	6,343
Déficit cumulé			(145,559)	(270,252)
			522,564	307,568
		G	7,974,912	4,958,996

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
États des résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du revenu net par action)

	Notes		2015	2014
REVENU D'INTÉRÊTS				
Prêts		G	**386,148**	242,973
Obligations du Trésor et autres			**17,446**	207
			403,594	243,180
FRAIS D'INTÉRÊTS				
Dépôts			**42,765**	9,813
Autres			**14,700**	3,010
			57,465	12,823
REVENU NET D'INTÉRÊTS			**346,129**	230,357
Provision pour pertes de valeur sur prêts	**8**		**(45,045)**	(21,428)
REVENU NET D'INTÉRÊTS APRÈS PROVISION POUR PERTES DE VALEUR SUR PRÊTS			**301,084**	208,929
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)				
Commissions			**162,630**	115,692
Frais opérationnels			**(35,268)**	(21,821)
Gain de change			**122,048**	39,062
Récupération - ABI BANK Ltd.	**18**		-	77,473
Autres	**18**		**71,179**	(30,532)
			320,589	179,874
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS			**621,673**	388,803
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Salaires et autres prestations du personnel	**19**		**191,785**	160,032
Frais de locaux, matériel et mobilier			**75,836**	60,366
Amortissement	**9**		**20,769**	26,451
Autres			**78,416**	92,596
			366,806	339,445
REVENU AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU			**254,867**	49,358
Impôts sur le revenu - courant			**54,532**	15,363
Impôt reporté			**11,966**	-
Impôts totaux	**20**		**66,498**	15,363
Utilisation de l'avantage fiscal			**(11,575)**	(14,867)
			54,923	496
REVENU NET DE L'EXERCICE			**199,944**	48,862
Revenu net par action équivalente de capital libéré		G	**111**	27

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.
États de l'évolution de l'avoir des actionnaires
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes		Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Réserve de réévaluation-terrains et immeubles	Réserve générale sur placements en immobilier	Déficit cumulé	Total
Solde au 30 septembre 2013		**G**	**450,000**	**-**	**93,848**	**1,541**	**24,916**	**5,653**	**-**	**(314,905)**	**261,053**
Revenu net de l'exercice			-	-	-	-	-	-	-	48,862	**48,862**
Virement au déficit cumulé			-	-	-	-	(2,134)	-	-	2,134	**-**
Virement à la réserve sur placements en immobilier	**10**		-	-	-	-	-	-	6,343	(6,343)	**-**
Ajustement			-	-	-	-	-	(998)	-	-	**(998)**
			-	-	-	-	(2,134)	(998)	6,343	44,653	**47,864**
Transactions avec les actionnaires:	**17**										
Rachats d'actions			-	(1,349)	-	-	-	-	-	-	**(1,349)**
Solde au 30 septembre 2014		**G**	**450,000**	**(1,349)**	**93,848**	**1,541**	**22,782**	**4,655**	**6,343**	**(270,252)**	**307,568**
Revenu net de l'exercice			-	-	-	-	-	-	-	199,944	**199,944**
Virement du déficit cumulé			-	-	-	-	30,720	-	-	(30,720)	**-**
Virement à la réserve légale			-	-	-	25,486	-	-	-	(25,486)	**-**
Virement à la réserve sur placements en immobilier	**10**		-	-	-	-	-	-	23,700	(23,700)	**-**
Virement aux bénéfices non répartis relatif au transfert de terrain	**9,10**		-	-	-	-	-	(4,655)	-	4,655	**-**
			-	-	-	25,486	30,720	(4,655)	23,700	124,693	**199,944**
Transactions avec les actionnaires:											
Rachats d'actions	**17**		-	(72,536)	(37,060)	-	-	-	-	-	**(109,596)**
Ventes d'actions			-	72,000	52,648	-	-	-	-	-	**124,648**
			-	(536)	15,588	-	-	-	-	-	**15,052**
Solde au 30 septembre 2015		**G**	**450,000**	**(1,885)**	**109,436**	**27,027**	**53,502**	**-**	**30,043**	**(145,559)**	**522,564**

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
États des flux de trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes		2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Revenu net de l'exercice		G	**199,944**	48,862
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:				
Gain sur vente placement immobilier			**(7,271)**	-
(Plus) moins-values nettes de l'exercice sur les placements en immobilier	**10**		**(65,794)**	28,682
Amortissement des immobilisations	**9**		**20,769**	26,451
Dotation pour pertes de valeur sur prêts	**8**		**45,045**	21,428
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de valeur sur prêts en dollars US	**8**		**3,460**	149
Perte (gain) sur dispositions d'immobilisations			**5,363**	(205)
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:				
Ventes (acquisitions) de placements en immobilier			**46,697**	(21,145)
Augmentation des placements à l'étranger, net			**(4,514)**	(5,658)
Décaissements de prêts, net			**(1,372,055)**	(846,869)
Acquisition d'obligations du Trésor			**(331,617)**	(108,583)
Augmentation nette des dépôts			**2,327,134**	522,790
Variation des autres éléments d'actif et de passif			**106,452**	103,937
Impôts sur le revenu payés			**(496)**	(1,437)
Liquidités provenant (utilisées dans) des activités d'exploitation			**973,117**	(231,598)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations, net	**9**		**(154,762)**	(54,576)
Encaissements sur dispositions d'immobilisations			**286**	533
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement			**(154,476)**	(54,043)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:				
Emprunt BRH			**335,625**	200,000
Diminution des avances de Abi Bank			**-**	(72,686)
Augmentation des obligations subordonnées			**11,575**	116,172
Ventes d'actions, net			**124,648**	-
Rachats d'actions, net			**(109,596)**	(1,349)
Liquidités provenant des activités de financement			**362,252**	242,137
Variation nette des liquidités			**1,180,893**	(43,504)
Liquidités au début de l'exercice			**2,084,977**	2,235,450
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice			**175,411**	68,442
Liquidités à la fin de l'exercice	**5**	G	**3,441,281**	2,260,388

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION

La Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié au Moniteur le 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 24, rue Clervaux à Pétion-Ville.

En date du 18 août 2006, la Banque de l'Union Haïtienne S.A. (BUH) avait signé un accord d'alliance stratégique avec ABI BANK Ltd., membre de ABI Financial Group enregistré et basé à St John's, Antigua et Barbade. En vertu de cet accord, ABI BANK Ltd. devait, par étapes, faire l'acquisition de 49% du total du capital de la BUH.

En date du 19 décembre 2012, le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un jugement par défaut autorisant la BUH à prendre possession de la totalité des actions détenues par ABI BANK Ltd. en compensation de créances dues par cette dernière. La Banque de la République d'Haïti (BRH) a aussi libéré les montants avancés par ABI BANK Ltd. qu'elle gardait en fiducie, en compensation des pertes. Ceci a également permis à la BUH de récupérer les montants dus par ABI BANK Ltd. **(notes 15 et 18).**

En date du 12 novembre 2014, le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un deuxième jugement par défaut, condamnant ABI BANK Ltd. à G 72 millions de dommages - intérêts incluant les honoraires des avocats, poursuivant pour les torts et préjudices causés à la Banque de l'Union Haïtienne. En date du 23 février 2015, le Greffier du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a certifié qu'aucune opposition n'a été faite par devant le Tribunal et aucun appel n'a été interprété par devant la cour d'appel suite au jugement rendu le 12 novembre 2014, signifié à ABI BANK Ltd. en date du 25 novembre 2014 et publié le 4 décembre 2014. Les G 72 millions, représentant le solde des débentures en date du 30 septembre 2013, a été régularisé en 2014 aux autres revenus de la Banque **(notes 15 et 18).**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 4 mars 2016.

(b) Base d'évaluation des états financiers

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique. À l'exception des placements en immobilier **(note 10)**.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites à la **note 3(e)**.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables et ont un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Notes 6 et 7	Valorisation des obligations du trésor et des placements étrangers
Note 8	Évaluation de la provision pour pertes de valeur sur prêts et de la réserve générale pour pertes sur prêts
Note 9	Amortissement et valorisation des immobilisations
Note 10	Valorisation des placements en immobilier
Note 20	Utilisation des pertes reportées dans le calcul de l'impôt.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers ci-joints.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément au IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état des résultats.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à d'autres banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets de compensation.

(c) Placements

Conformement à IFRS 9, les placements sont composés de placements à l'étranger et sont classifiés comme suit:

Les placements avec maturité fixe comptabilisés au coût amorti:

Ces placements sont composés principalement de dépôts à terme dans une institution financière étrangère. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Les placements en titres détenus pour revente. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les gains et pertes réalisés lors de la vente des placements ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent des baisses durables de valeur sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Prêts (suite)

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Les prêts restructurés sont comptabilisés comme prêts réguliers une fois que ces prêts sont en conformité avec les conditions applicables aux prêts réguliers.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit et de Microcrédit sont radiés lorsque le solde est en souffrance depuis plus de 180 jours. La Banque a discontinué les activités de Micro crédit dont le portefeuille est nul en 2015.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à la provision pour pertes de valeur sur prêts au bilan lorsqu'elles sont perçues.

Conformément à IAS no. 39, la Direction établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction.

La provision pour pertes de valeur sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, des récupérations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de valeur sur prêts exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires **(3 m)**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les terrains et immeubles étaient reflétés à leur juste de valeur conformément au traitement permis par IAS 16. Cependant, étant donné que les immeubles restants ont été transférés aux placements en immobilier, la Direction a décidé de garder les acquisitions futures d'immeubles au coût.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	2.5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10% - 20%
Équipements informatiques	20%
Logiciels informatiques	14% - 20%
Améliorations locatives	10%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état des résultats, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, il n'y avait pas de propriétés detenues pour revente.

(g) Placements en immobilier

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs ont été estimées à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état des résultats.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Dépôts et obligations subordonnées

Les dépôts et les obligations subordonnées sont comptabilisés au coût. La juste valeur des dépôts et des obligations subordonnées est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés au taux du marché.

(i) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis (déficit). Les actions privilégiées n'ont pas été libérées.

(j) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis (déficit).

(k) Actions de trésorerie

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque à la juste valeur. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(l) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

Au cours des exercices antérieurs, la BRH avait autorisé le virement des réserves légales constituées à ces dates, aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(m) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis (déficit) et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles et les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les Normes Internationales d'Information Financière reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(n) Réserve de réévaluation – terrains et immeubles en exploitation

Jusqu'au 30 septembre 2014, la plus-value, résultant de la réévaluation des terrains et immeubles en exploitation était reflétée au poste réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution. L'effet de réévaluation résiduel net des impôts reportés, a été viré au déficit cumulé, puisque le terrain auquel se rapportait cette réévaluation a été transféré au placement immobilier.

(o) Réserve générale sur placements en immobilier

Le poste de réserve générale sur placements en immobilier, requis par la réglementation bancaire, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation.

- 20% de la provision annuelle de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans. Cette addition au niveau de la réserve ne sera considérée qu'à partir du 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no.1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 sur l'application de l'article 189. Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(p) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les obligations du Trésor et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunt et obligations subordonnées.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, les intérêts courus sur les prêts cessent d'être comptabilisés. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours. Après quoi, le solde dû impayé est radié.

(q) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont inclues, lorsqu'applicables, dans le calcul de ce taux d'intérêts effectif.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(r) Impôts sur le revenu (avantage fiscal)

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts est enregistrée à l'état des résultats, sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires.

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés, lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants à payer ou à récupérer de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(r) Impôts sur le revenu (avantage fiscal) (suite)

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif, lorsqu'applicable.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments de passif, l'impôt reporté résultant de la réévaluation des terrains et des placements en immobilier. Ces impôts reportés seront renversés lors de la vente respective de terrains et des placements en immobilier.

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, les pertes nettes peuvent être reportées contre des profits futurs pour une période n'excédant pas cinq ans. L'avantage fiscal résultant de ces pertes n'avait pas été pas comptabilisé dans les autres éléments d'actif car la Direction n'avait pas l'assurance que ces pertes seraient utilisées avant qu'elles n'expirent. Cet avantage fiscal, enregistré proportionnellement à l'utilisation des pertes fiscales, a été complètement utilisé au 30 septembre 2015.

(s) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2015 et 2014, de 44% et 37% sur les passifs en gourdes, et de 48% et 40% sur les passifs en monnaies étrangères respectivement. Les réserves sur les passifs libéllés en monnaies étrangères doivent être constituées à 100% en monnaies étrangères.

(t) Revenu net par action équivalente de capital libéré

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le revenu net de l'exercice, attribuable aux actionnaires de la Banque, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(u) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers, plusieurs normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur en date du 30 septembre 2015. Ces normes n'ont pas été prises en considération au niveau de la préparation de ces états financiers et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important sur les états financiers de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment.

Le module du programme de surveillance sera bientôt installé après la finalisation de la Banque en ligne.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidité, de crédit et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BUH est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité par la Banque permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3 aux 30 septembre 2015 et 2014.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2015

(En milliers de gourdes)

		Courant	1-3 mois	3 mois -1an	Plus d'un an	Total
Dépôts: **(note 12)**						
Dépôts à vue	G	2,084,583	-	-	-	**2,084,583**
Dépôts d'épargne		2,025,077	-	-	-	**2,025,077**
Dépôts à terme		66,461	455,146	1,132,660	646,714	**2,300,981**
Total dépôts		4,176,121	455,146	1,132,660	646,714	**6,410,641**
Emprunt-BRH **(note 13)**		-	6,875	20,625	508,125	**535,625**
Autres éléments de passif **(note 14)**		356,088	7,595	3,072	-	**366,755**
Obligations subordonnées		-	-	11,575	116,172	**127,747**
		356,088	14,470	35,272	624,297	**1,030,127**
TOTAL	**G**	4,532,209	469,616	1,167,932	1,271,011	**7,440,768**

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)

		Courant	1-3 mois	3 mois -1an	Plus d'un an	Total
Dépôts: **(note 12)**						
Dépôts à vue	G	1,369,421	-	-	-	**1,369,421**
Dépôts d'épargne		1,710,616	-	-	-	**1,710,616**
Dépôts à terme		93,592	143,295	101,119	665,464	**1,003,470**
Total dépôts		3,173,629	143,295	101,119	665,464	**4,083,507**
Emprunt-BRH **(note 13)**		-	2,500	7,500	190,000	**200,000**
Autres éléments de passif **(note 14)**		239,155	2,787	7,812	-	**249,754**
Obligations subordonnées		-	-	-	116,172	**116,172**
		239,155	5,287	15,312	306,172	**565,926**
TOTAL	**G**	**3,412,784**	**148,582**	**116,431**	**971,636**	**4,649,433**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Liquidités (note 5) :			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	**2,916,952**	1,721,325
Dépôts à des banques étrangères		**168,645**	178,292
Effets en compensation		**130**	1,436
	G	**3,085,727**	1,901,053
Placements:			
Obligations du Trésor	G	**440,200**	108,583
Placements à l'étranger **(note 7)**		**35,150**	30,636
		475,350	139,219
Crédit:			
Prêts nets		**3,576,711**	2,253,161
Intérêts à recevoir sur prêts		**21,191**	7,150
		3,597,902	2,260,311
Autres actifs (note 11):			
Comptes à recevoir – autres		**8,800**	2,406
		8,800	2,406
Total des actifs financiers	G	**7,167,779**	4,302,989

i) Liquidités

Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2015 et 2014, 95% et 91% de ces liquidités sont gardées respectivement à la Banque Centrale et la BNC.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère le risque sur les obligations du Trésor, les placements à l'étranger et les intérêts à recevoir y relatifs aux 30 septembre 2015 et 2014 comme faible. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements **(notes 6 et 7).**

iii) Crédit

La Banque a procédé à une restructuration du Département de Crédit pour le scinder en trois sections: Crédit Commercial et Industriel, Crédit Consommation et Logement, et Crédit PME sous la supervision directe d'un Vice-Président Crédit. La Banque possède un Comité de Crédit composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Vice-Président Crédit, des Directeurs des différentes structures de crédit et du Vice-Président de l'Administration du Crédit.

Ce Comité a pour mission de mettre en place la vision des activités de crédit de la Banque, de superviser et assurer sur une base opérationnelle l'ensemble de la gestion opérationnelle de ce risque. Les officiers de Crédit participent aux réunions du Comité de Crédit pour la présentation des dossiers de leurs clients respectifs.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des directeurs de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions règlementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de valeur sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

Des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille. Aux 30 septembre 2015 et 2014, la Banque n'était pas en conformité avec la circulaire sur la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4) **(note 4 d).**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iv) Autres actifs

La Banque considère comme modéré le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Liquidités			
Haïti	G	**2,917,082**	1,722,761
États-Unis		**168,645**	178,292
		3,085,727	1,901,053
Placements			
États-Unis		**35,150**	30,636
Haïti		**440,200**	108,583
		475,350	139,219
Crédit:			
Haïti		**3,597,902**	2,260,311
Autres actifs:			
Haïti		**8,800**	2,406
Total des actifs financiers	G	**7,167,779**	4,302,989

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée.

La Circulaire 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2015 et 2014, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de la Banque dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2015

(En milliers de gourdes)	**Gourdes**	**Dollars**	**Total**
Liquidités **(note 5)**	G 1,062,412	2,378,869	**3,441,281**
Placements	440,200	35,150	**475,350**
Prêts, net	1,954,308	1,622,403	**3,576,711**
Autres actifs	17,964	12,027	**29,991**
Total des actifs financiers	**G 3,474,884**	**4,048,449**	**7,523,333**

(En milliers de gourdes)	**Gourdes**	**Dollars**	**Total**
Dépôts	G 2,960,992	3,449,649	**6,410,641**
Emprunt BRH	535,625	-	**535,625**
Obligations subordonnées	-	127,747	**127,747**
Autres passifs	208,961	157,794	**366,755**
Total des passifs financiers	**G 3,705,578**	**3,735,190**	**7,440,768**
Passifs, net	**G (230,694)**	**313,259**	**82,565**

Au cours des exercices 2015 et 2014, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BRH a accordé aux Banques une ristourne de 0.25¢ sur chaque dollar vendu au-dessous de G 44. Ces ristournes sont comptabilisées aux gains de change et totalisent G 21,284M et G 4,564M pour les exercices respectifs.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

30 septembre 2014

((En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités **(note 5)**	G	1,046,649	1,213,739	**2,260,388**
Placements		108,583	30,636	**139,219**
Prêts, net		781,230	1,471,931	**2,253,161**
Autres actifs		3,111	6,445	**9,556**
Total des actifs financiers	G	**1,939,573**	**2,722,751**	**4,662,324**

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Dépôts	G	1,971,326	2,112,181	**4,083,507**
Emprunt BRH		200,000	-	**200,000**
Obligations subordonnées		-	116,172	**116,172**
Autres passifs		129,893	119,861	**249,754**
Total des passifs financiers	G	**2,301,219**	**2,348,214**	**4,649,433**
Passifs, net	G	**(361,646)**	**374,537**	**12,891**

Les positions longues de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2015 et 2014 totalisent respectivement US$ 6 millions et US$ 8.2 millions. Ainsi, pour chaque mouvement de une gourde par rapport au dollar US, les positions de change en dollars US converties résulteraient en un gain ou une perte de change d'environ G 6.0 millions et 8.2 millions selon le cas, respectivement pour les deux exercices.

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2015	2014
Aux 30 septembre		
Dollars US	**52.1417**	45.5577

ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La fixation de ces taux est décidée par concertation au Comité de Trésorerie, chaque début de semaine.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les obligations du Trésor et les placements à l'étranger
- L'emprunt BRH
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%		2015	%	2014
Taux d'intérêts fixes					
Actifs financiers	**20%**	G	**861,524**	7%	172,062
Passifs financiers	**47%**		**(2,300,981)**	37%	(1,119,642)
Net			**(1,439,457)**		(947,580)
Taux d'intérêts variables					
Actifs financiers	**80%**		**3,397,940**	93%	2,434,306
Passifs financiers	**53%**		**(2,560,702)**	63%	(1,910,616)
Net			**837,238**		523,690
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	**100%**		**4,259,464**	100%	2,606,368
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	**100%**		**(4,861,683)**	100%	(3,030,258)
Net		G	**(602,219)**		(423,890)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts; cependant, bien qu'une grande partie des actifs et passifs financiers de la Banque soient à des taux d'intérêts variables, il y a eu une hausse des passifs financiers à taux d'intérêts fixes.

D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré, le surplus d'apport, les réserves établies et le déficit cumulé.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (Circulaire 88) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires.

- ***Ratio actif/fonds propres*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.

- ***Ratio fonds propres/actifs à risque*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent de Catégorie 1 attribuable aux actionnaires ordinaires, nonobstant la réserve pour réévaluation et les réserves générales pour pertes sur prêts et placements en immobilier.

En date du 22 octobre 2015, suite à la requête de la Banque, la BRH a prorogé l'exemption relative au respect des normes prudentielles allant du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2017.

Aux 30 septembre, les ratios de fonds propre étaient comme suit:

	2015	**2014**
Ratio actif/fonds propres	**13.43**	12.37
Ratios fonds propres/actifs à risques	**18.41%**	21.12%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Encaisse	G	**355,554**	359,335
Dépôts à la BRH et à la BNC		**2,916,952**	1,721,325
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		**146,297**	169,660
Dépôts dans des banques étrangères non porteurs d'intérêts		**22,348**	8,632
Effets de compensation		**130**	1,436
	G	**3,441,281**	2,260,388

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 0.01% aux 30 septembre 2015 et 2014.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Liquidités en gourdes	G	**1,062,412**	1,046,649
Liquidités en dollars US		**2,378,869**	1,213,739
	G	**3,441,281**	2,260,388

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Aux 30 septembre, les obligations du Trésor sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Obligations du Trésor **(a)**	G	**86,867**	108,583
Échéance		**48 mois**	60 mois
Taux d'intérêts		**7.00%**	7.00%
Obligations du Trésor **(b)**	G	**353,333**	-
Échéance		**53 mois**	-
Taux d'intérêts		**6.00%**	-
	G	**440,200**	108,583

(a) Ces obligations du Trésor ont été émises le 15 septembre 2014 par le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre de la gestion des finances publiques. Du montant total de l'émission de G 5.7 milliards, 50% a été acquis par la Banque Centrale et l'autre 50% fut acquis par les banques commerciales au prorata de leurs réserves obligatoires maintenues à la Banque Centrale en date du 9 septembre 2014. Ces obligations sont dématérialisées et sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 15 septembre 2014. Les intérêts sont reconnus en fonction du calendrier de remboursement convenu entre la Banque Centrale et les banques commerciales. Ce calendrier prévoit que chaque versement soit accompagné d'intérêts calculés à 7% l'an en fonction de sa date d'échéance. Par conséquent, les revenus d'intérêts reconnus seront en croissance d'un exercice à l'autre.

Ainsi, les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G 21.7 millions, dont G 907 milles et G 5 milles ont été reconnus pour les exercices 2015 et 2014.

Ces obligations du Trésor sont considérées dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble de son passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la Banque Centrale.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) OBLIGATIONS DU TRÉSOR (SUITE)

(b) Ces obligations de Trésor ont été émises le 1er mars 2015 dans le cadre du protocole d'accord signé le 30 janvier 2015 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle Continue et la Banque de la République d'Haïti. Ce protocole concerne l'émission d'obligations du Trésor destinées à financer le secteur éducatif dont G 250 millions ont été attribués à la Banque de l'Union Haïtienne qui s'est également portée acquéreuse de G 150 millions initialement attribués à la Bank of Nova Scotia. Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 6% l'an. Elles sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 30 mars 2015, en fonction du calendrier de remboursement convenu avec la Banque Centrale.

Les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G 61 millions, dont G 13 millions ont été reconnus pour l'exercice 2015.

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont composés des instruments financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Placements gardés à échéance au coût amorti:			
Dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis **(a)**:			
Valeur au coût et juste valeur	**G**	**31,605**	27,539
Échéance		**60 jours**	60 jours
Placements détenus pour revente			
Placement en actions dans une société de cartes de crédit	**G**	**3,545**	3,097
Valeur totale des placements	**G**	**35,150**	30,636

(a) La juste valeur du dépôt à terme est équivalente au coût d'acquisition. Ce dépôt est bloqué en garantie par la Bank of New York pour la compensation des activités de cartes de crédit BUH Mastercard et porte intérêts au taux 0.30% aux 30 septembre 2015 et 2014.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Prêts commerciaux et industriels	G	**1,361,675**	699,652
Avances en comptes courants		**801,376**	769,079
Prêts à la consommation		**484,466**	288,970
Prêts Ma Maison **(a)**		**421,324**	62,240
Prêts-cartes de crédit		**329,975**	239,929
Prêts hypothécaires		**142,289**	136,590
Prêts restructurés		**42,744**	17,490
Prêts aux employés		**25,707**	20,791
		3,609,556	2,234,741
Prêts non productifs		**31,906**	65,845
	G	**3,641,462**	2,300,586

(a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires pour la classe moyenne sensiblement affectée par le séisme du 12 janvier 2010. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts initial sur ces prêts est de 8% variable selon l'évolution des taux sur le marché mais avec un plafond de 10% et il ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. Dans ce contexte, la BRH a avancé un montant de G 200 millions à la BUH le 25 septembre 2014 et G 350 millions le 3 juin 2015, remunérés au taux de 3%. Le taux de financement sera compris dans une fourchette de 1% à 3% basé sur les taux effectifs des Bons BRH à 91 jours à la date de la dite avance. En aucun cas ce taux ne sera inférieur à 1% ou supérieur à 3% quelque soit le taux sur les bons BRH à 91 jours à la date de l'avance. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 19.8 millions et G 10.2 millions respectivement.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Prêts en dollars US	G	1,675,411	1,495,875
Prêts en gourdes		1,966,051	804,711
	G	3,641,462	2,300,586

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit:

30 septembre 2015

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
Prêts courants					
Avance en comptes courants	G 801,376	-	-	-	**801,376**
Prêts Ma Maison	421,324	-	-	-	**421,324**
Prêts - cartes de crédit	304,304	16,654	6,153	2,864	**329,975**
Autres catégories de prêts	1,477,207	550,139	16,353	13,182	**2,056,881**
	G 3,004,211	566,793	22,506	16,046	**3,609,556**
	83%	**16%**	**1%**	**0%**	**100%**

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Prêts - cartes de crédit	G 14,247	-	-	**14,247**
Autres catégories de prêts	7,968	9,691	-	**17,659**
	G 22,215	9,691	-	**31,906**
	70%	**30%**	**0%**	**100%**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)		Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
Prêts courants						
Avance en comptes courants	G	769,079	-	-	-	**769,079**
Prêts Ma Maison		62,240	-	-	-	**62,240**
Prêts - cartes de crédit		222,863	9,893	4,260	2,913	**239,929**
Autres catégories de prêts		1,150,233	11,874	873	513	**1,163,493**
	G	2,204,415	21,767	5,133	3,426	**2,234,741**
		99%	**1%**	**-%**	**-%**	**100%**

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs					
Avances en comptes courants	G	-	-	6,104	**6,104**
Prêts - cartes de crédit		12,055	8	-	**12,063**
Prêts microfinance		37	421	781	**1,239**
Autres catégories de prêts		22,809	9,705	13,925	**46,439**
	G	34,901	10,134	20,810	**65,845**
		53%	**15%**	**32%**	**100%**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2015

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 12)	Lettres de garantie (a)	Total
Prêts courants	G 1,210,115	143,632	205,229	**1,558,976**

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 12)	Lettres de garantie (a)	Total
Prêts courants	G 477,292	107,177	208,643	**793,112**
Prêts non productifs	32,160	-	-	**32,160**
	G 509,452	**107,177**	**208,643**	**825,272**

(a) Les lettres de garanties sont relatives à des garanties données par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour un fournisseur de services.

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2015	2014
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	**10%**	11%
Gourdes	**11%**	10%
Avances en comptes courants		
Dollars US	**12%**	10%
Gourdes	**14%**	10%
Prêts – Cartes de crédit – gourdes et dollars US	**32%**	32%
Prêts microfinance - gourdes	**-**	28%
Prêts Ma Maison - gourdes	**9%**	8%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

	2015	2014
Prêts à la consommation		
Dollars US	**11%**	9%
Gourdes	**12%**	10%
Prêts aux employés		
Gourdes	**7%**	7%

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent respectivement G 675M et G 2,372M.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 307,389 M et G 354,113M; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 6% à 11% en 2015, et de 6% à 10% en 2014 pour les prêts en dollars, et de 7% à 14% en 2015, et de 8.0% à 10.0% en 2014 pour les prêts en gourdes.

La provision pour pertes de valeur sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Solde au début de l'exercice	G	**47,425**	6,250
Récupérations		**7,266**	28,103
Dotation de la provision pour pertes de valeur de l'exercice		**45,045**	21,428
Radiations de l'exercice		**(38,445)**	(8,505)
Effet de réévaluation de change		**3,460**	149
Solde à la fin de l'exercice	G	**64,751**	47,425

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Provision pour pertes de valeur sur prêts	G	**64,751**	47,425
Réserve générale pour pertes sur prêts		**53,502**	22,782
	G	**118,253**	70,207

(À suivre)

(9) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice:

Coût (En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/14	Acquisitions	Transferts et dispositions	Ajustement	Solde au 30/09/15
Terrains (a)	G	8,400	-	(8,400)	-	-
Immeubles		2,430	-	-	-	**2,430**
Véhicules		17,160	2,580	-	-	**19,740**
Equipements, matériel et mobilier		27,781	22,426	1,208	(667)	**50,748**
Équipements informatiques		16,939	-	(1,619)	(674)	**14,646**
Logiciels informatiques		37,450	1,937	-	-	**39,387**
Améliorations locatives		24,856	15,281	1,554	-	**41,691**
Investissements en cours (b)		57,312	115,291	(10,206)	(112)	**162,285**
	G	**192,328**	**157,515**	**(17,463)**	**(1,453)**	**330,927**

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé (En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/14	Amortissement	Transferts et dispositions	Ajustement	Solde au 30/09/15
Immeubles	G	1,787	61	-	-	**1,848**
Véhicules		7,699	4,028	-	(823)	**10,904**
Equipements, matériel et mobilier		16,129	5,389	(5,235)	(2,388)	**13,895**
Équipements informatiques		5,049	2,900	(922)	(695)	**6,332**
Logiciels informatiques		5,297	6,056	-	(12)	**11,341**
Améliorations locatives		11,615	2,335	(203)	(236)	**13,511**
		47,576	**20,769**	**(6,360)**	**(4,154)**	**57,831**
Immobilisations nettes	G	**144,752**				**273,096**

a) Le terrain du siège social a été transféré aux placements en immobilier durant l'exercice, suite à la décision de la Direction de ne plus l'utiliser à des fins d'exploitation.

b) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques, la rénovation du réseau de succursales, ainsi que le local du centre technologique qui est en réparation et qui a été transféré des placements en immobilier pour un montant de G 42 millions en 2014 **(note 10).**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) PLACEMENTS EN IMMOBILIER

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Solde au début de l'exercice	**G**	**109,208**	157,879
Plus (moins) - value nette de l'exercice **(note 18)**		**65,794**	(28,682)
Transfert des immobilisations **(note 9)**		**8,400**	866
Ventes de l'exercice		**(39,426)**	-
Dations réalisées au cours de l'exercice		-	21,145
Transfert aux immobilisations **(note 9)**		-	(42,000)
Solde à la fin de l'exercice	**G**	**143,976**	109,208

Les loyers perçus sur les placements en immobilier totalisent G 42M pour l'exercice 2014. Il n'y a pas eu de revenus de loyers en 2015.

Les ventes de placements en immobilier ont résulté en 2015 en un gain de G 7,271M **(note 18)** dont G 4 millions proviennent de la vente à un apparenté de deux biens totalisant G 22 millions.

Les placements en immobilier, net de la réserve générale sur dations réalisées au cours de l'exercice, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Placements en immobilier	**G**	**143,976**	109,208
Moins réserve de 30%		**(30,043)**	(6,343)
Solde à la fin de l'exercice	**G**	**113,933**	102,865

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Frais payés d'avance et autres	G	**24,439**	25,365
Intérêts à recevoir sur prêts		**21,191**	7,150
Objets d'art		**4,702**	4,702
À recevoir de la BRH – Ristournes de change		**4,440**	-
Papeterie et fournitures de bureau		**2,658**	2,684
Véhicules saisis		**2,597**	-
Impôts payés d'avance		-	9,994
Autres		**4,471**	2,373
	G	**64,498**	52,268

(12) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	**919,492**	656,991
Dollars US		**1,165,091**	712,430
	G	**2,084,583**	1,369,421
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	**1,184,298**	995,709
Dollars US		**840,779**	714,907
	G	**2,025,077**	1,710,616
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	**857,202**	318,626
Dollars US		**1,443,779**	684,844
	G	**2,300,981**	1,003,470
Total des dépôts	G	**6,410,641**	4,083,507
Dépôts en gourdes	G	**2,960,992**	1,971,326
Dépôts en dollars US		**3,449,649**	2,112,181
Total des dépôts	G	**6,410,641**	4,083,507

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(12) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2015	2014
Dépôts à vue (fonds à un jour):		
Gourdes	**0.7%**	0.1%
Dollars US	**0.2%**	0.1%
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	**0.1%**	0.2%
Dollars US	**0.1%**	0.2%
Dépôts à terme:		
Gourdes	**3.8%**	1.0%
Dollars US	**2.1%**	0.8%

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 34,450M et G 136,416 M aux 30 septembre 2015 et 2014, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 144 millions et G 107 millions aux 30 septembre 2015 et 2014 **(note 8).**

(13) EMPRUNT-BRH

Aux 30 septembre, l'emprunt BRH libellé en gourdes est comme suit:

		2015	2014
Solde	**G**	**535,625**	200,000
Taux		**3%**	3%
Échéance		**30 septembre 2034**	30 septembre 2034

Suite au contrat signé en date du 16 décembre 2013 dans le cadre du financement des prêts ''Ma Maison'', la Banque de la République d'Haïti (BRH) a consenti un prêt à la BUH pour financer ce produit dont le portefeuille totalisait G 421,324M et G 62,240M **(note 8)** aux 30 septembre 2015 et 2014.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(14) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Chèques de direction	G	**166,847**	72,286
Impôts à payer		**46,485**	6,639
Dépôts de clients en garantie – Cartes de crédit		**20,680**	17,516
Dépôts non sujets à emploi		**20,213**	18,690
Intérêts à payer - dépôts		**19,055**	2,518
Transferts à payer		**14,355**	41,559
Impôts reportés **(note 20)**		**11,580**	1,995
Dépôts de garantie Fonds spéciaux		**8,303**	8,303
Boni à payer		**7,595**	7,050
Intérêts à payer obligations subordonnées		**3,072**	2,787
Autres		**60,150**	72,406
	G	**378,335**	251,749

(15) AVANCE – ABI BANK LTD.

Le poste Avance ABI BANK Ltd. est composé des montants suivants:

		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	-	72,686
Effet de change		-	3,016
Utilisation de l'exercice **(a) (note 18)**		-	(75,702)
	G	-	-

a) Ce poste comprenait le solde des débentures détenues par Abi Bank LTD dont la contrepartie était gardée à la BRH. Au cours de l'exercice 2014, suite au jugement du 12 novembre 2014 rendu en faveur de la BUH, ce montant a été comptabilisée aux revenus de la Banque, net des frais légaux **(note 18)**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(16) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations en dollars US sont subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et sont transférables. Elles sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Obligations subordonnées en dollars	US$	2,450	2,550
Équivalent en gourdes	G	127,747	116,172
Taux		4.50%	4.50%
Échéance		4 ans	5 ans

Les obligations subordonnées dues à des membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées s'élèvent à US$ 650,000 aux 30 septembre 2015 et 2014, soit G 33.9 millions et G 29.6 millions respectivement.

Les intérêts sont payables sur une base annuelle.

(17) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale le 21 novembre 2009, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 450 millions de gourdes représentant 1,800,000 actions ordinaires et privilégiées de type A, B, ou C d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Les actions ordinaires sont assujetties d'un droit de vote et bénéficient d'une portion du bénéfice social net distribué, après déduction des dividendes à payer aux détenteurs d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de type A sont assujetties d'un droit de vote et donnent droit à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type B, non votantes, donnent droit à une part proportionnelle de l'actif social net et à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type C donnent droit à un vote général équivalant à quatre fois celui de l'action ordinaire, et à une part proportionnelle de l'actif social net.

La Banque a fait le choix de libérer l'intégralité du capital par le biais d'actions ordinaires.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(17) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Aux 30 septembre le capital libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Capital-actions autorisé et libéré 1,800,000 actions	G	450,000	450,000
Actions de trésorerie **(a)** 7,538 actions en 2015 et 5,396 actions en 2014	G	(1,885)	(1,349)

(a) Au cours de l'exercice 2015, suite au départ du Président-Directeur Général et dans le cadre des accords existants, la Banque a racheté 288,000 actions à un prix de G37,163M et les a revendues à G52,648M. Cette transaction a été réalisée par le biais d'un membre du Conseil d'Administration après avis à la Banque Centrale.

Au 30 septembre 2014, 5,396 actions avaient été acquises à la valeur nominale dans le cadre d'un accord avec un ancien membre du Conseil d'Administration de la Banque pour solder un prêt.

(18) AUTRES REVENUS (DÉPENSES)

En 2015 et 2014, les autres revenus (dépenses) se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	Notes		2015	2014
Récupérations d'ABI BANK LTD.				
Annulation de débentures selon jugement	15a	G	-	75,702
Renversement d'intérêts à payer			-	7,502
Effet de change - intérêts à payer			-	311
Honoraires d'avocats			-	(4,009)
Taxes et impôts			-	(2,033)
		G	-	77,473
Autres				
Plus (moins)-value nette sur placements en immobilier **(note 10)**			**65,794**	(28,682)
Gains sur disposition de placements en immobilier **(note 10)**			**7,271**	-
Gains sur dation de l'exercice, net			-	4,889
Charges liées à la résiliation d'un contrat de loyer			-	(6,434)
Autres			(1,886)	(305)
		G	**71,179**	(30,532)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(19) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Salaires	G	**142,873**	129,950
Taxes salariales		**12,354**	10,995
Autres dépenses de personnel		**36,558**	19,087
	G	**191,785**	160,032

(20) IMPÔTS SUR LE REVENU

Les impôts sur le revenu sont calculés sur la base du revenu avant impôts sur le revenu et diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Revenu avant impôts sur le revenu	G	**254,867**	49,358
Impôts sur le revenu calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		**76,460**	14,807
Effet des éléments non considérés dans la base imposable:			
Virement à la réserve légale		**(7,646)**	-
Écart entre la provision pour pertes de valeur sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		**(4,090)**	(473)
Taxes territoriales		**1,774**	496
Autres		**-**	533
Impôts sur le revenu		**66,498**	15,363
Moins avantage fiscal **(1)**		**(11,575)**	(14,867)
Dépense d'impôts **(note 14)**	G	**54,923**	496

(1) Tel que reflété à la **note 3r**, l'avantage fiscal n'était pas reconnu mais comptabilisé proportionnellement aux pertes utilisées et a été complètement utilisé en 2015.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(20) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Les dates d'expiration des pertes reportées sont comme suit:

(En milliers de gourdes)

Exercice		Pertes fiscales	Avantage fiscal	Date d'expiration
2008	G	58,113	17,434	2013
2010		147,735	44,321	2015
2011		25,033	7,510	2016
2012		1,036	311	2017
		231,917	69,576	
Utilisation 2013		(143,781)	(43,134)	
Utilisation 2014		(49,559)	(14,867)	
Utilisation 2015		(38,577)	(11,575)	
	G	-	-	

Aux 30 septembre, les impôts reportés relatifs aux placements en immobilier et à la réévaluation des terrains et immeubles sont comptabilisés au passif **(note 14)** comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Impôts reportés - terrains et immeubles - solde début de l'exercice	**G**	**1,995**	997
Impôt reporté sur plus-value du terrain transféré		**(1,995)**	-
Impôt reporté sur réévaluation de placements en immobilier		**11,580**	998
Solde à la fin de l'exercice **(note 14)**	**G**	**11,580**	1,995

(21) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTES APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à des partis non apparentés.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés à la **note 8.**

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(21) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTES APPARENTÉES (SUITE)

Les dépôts et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 12 et 16**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Honoraires et frais légaux	G	**15,242**	37,009
Sécurité		**10,510**	17,657
Assurances		**9,867**	9,207
Publicité		**2,334**	7,022
Autres		**3,258**	3,976
	G	**41,211**	74,871

De plus, la Banque a effectué des achats d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 15.3 millions en 2015 et G 7.4 millions en 2014.

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2015**	**2014**
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants **(i)**	G	**336,124**	166,367
Lettres de garanties		**82,391**	5,123
	G	**418,515**	171,490

(i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

Au 30 septembre 2015, la Banque a aussi les engagements suivants:

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de $US 140M.

- Contrats de bail annuel fermes pour immeubles d'exploitation d'environ $US 530M, renouvelables par tacite reconduction.

- Les engagements de l'ordre de US$ 1.3 millions pour la finalisation de l'aménagement de l'immeuble de Delmas 31 ainsi que le projet de banque en ligne.

Au 30 septembre 2015, la Banque traite certaines affaires en instance de litige pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

buh

Banque de l'Union Haïtienne

Carrefour (Port-au-Prince)
815, Route de Carrefour
Tél: (509) 2813-1577

Lalue (Port-au-Prince)
49, Ave John Brown
Tél: (509) 2813-1556

Parc Industriel
(Route de l'aéroport)
15, Blvd Toussaint Louverture
Tél: (509) 2813-1549

Pétion-Ville
20, Rue Villate
Tél: (509)2811-2636

Pétion-Ville (Pétion-Ville)
Angle rues Lamarre et Darguin
Tél: (509) 2813-1550

Tabarre (Ouest)
Plaza 22, Building No. 1 Blvd 15 Octobre
Tél: (509) 2813-1559

Cap-Haïtien (Nord)
Rues 11-12, B-D
Tél: (509) 2813-1548

Cayes (Sud)
46, RueNicolas Geffrard
Tél: (509) 2813-1552

Gonaïves (Artibonite)
Angle rues Saint-Jean et Egalité
Tél: (509) 2813-1554

Ouanaminthe (Nord-Est)
79, rue Espagnole
Tél: (509) 2813-1580

Port-de-Paix (Nord-Ouest)
288, rue Dumarsais Estimé (Virgo Plaza)
Tél: (509) 2813-1559

buh Banque de l'Union Haïtienne MasterCard

Pétion-Ville
24, rue Clerveaux
Tél: (509) 2813-1547 / (509) 2813-1576
(509) 2811-6171 / (509) 2299-8742
(509) 2299-8744 / (509) 2299-8731
(509) 2299-8737

info@buh.ht
www.buh.ht

Accueil chaleureux